

# DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

---

Ville de Dax

2017



# SOMMAIRE

## **BUDGET PRINCIPAL**

|  |                |
|--|----------------|
| <b>I – UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER INCERTAIN</b>                           | <b>page 3</b>  |
| 1. Une reprise de la croissance à petite vitesse en zone Euro                      | page 3         |
| 2. Un bloc communal (Communes/EPCI) en pleine mutation                             | page 4         |
| 3. Une situation financière difficile pour les communes et EPCI                    | page 5         |
| 4. La Loi de Finances pour 2017 et la Loi de Finances rectificative de 2016        | page 6         |
| 5. L'économie landaise   | page 11        |
| <b>II – 2016 : UNE EPARGNE SAUVEGARDEE</b>   | <b>page 12</b> |
| 1. Évolution des indicateurs d'épargne   | page 12        |
| 2. Évolution du personnel  | page 16        |
| 3. Dépenses d'équipement et évolution de l'endettement                             | page 19        |
| 4. Analyse de la dette du budget principal au 31/12/2016 et évaluation des risques | page 20        |
| <b>III – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017</b>                                     | <b>page 23</b> |
| 1. Développement économique et urbain  | page 23        |
| 2. Culture, jeunesse et éducation  | page 24        |
| 3. Solidarité et logement  | page 26        |
| 4. Développement durable   | page 28        |
| <b>IV - LES ORIENTATIONS FINANCIERES 2017</b>                                      | <b>page 30</b> |

## **LES PRINCIPAUX BUDGETS ANNEXES**

### **V - LES BUDGETS ANNEXES DE LA RÉGIE MUNICIPALE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**page 34**

Constats et tendances observées en 2016

page 34

Les orientations budgétaires pour 2016

page 37

### **VI - LE BUDGET ANNEXE DES FÊTES**

**page 41**

### **VII - LES AUTRES BUDGETS ANNEXES**

**page 43**

# **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017**

Le Débat d'Orientations constitue la première étape du cycle budgétaire. Il n'a aucun caractère décisionnel. Il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le Représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi, codifiée à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce débat permet au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, en tenant compte de la conjoncture économique nationale et locale, des orientations de l'État concernant le secteur public local et de la situation financière de la Ville.

Le contexte actuel reste marqué par la poursuite de la baisse des dotations de l'État et par la faiblesse de l'évolution des ressources fiscales, mais aussi par l'incertitude pesant sur l'évolution des ressources des collectivités locales et de leurs dépenses qui oblige à une grande prudence en matière de gestion budgétaire.

La baisse des dotations de l'État, dans le cadre du plan de redressement des finances publiques, impactera à nouveau le budget municipal en 2017 : baisse de 310 000 € de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Sur la période 2014-2017, cette perte de dotation de l'État s'élèvera à 4,4 millions en cumulé.

Cependant, les actions engagées dès 2008 afin de rationaliser le fonctionnement des services ont permis d'assurer le financement des investissements indispensables au développement et à l'attractivité de notre ville, tout en améliorant la qualité du service rendu à la population et en maîtrisant l'effort demandé au contribuable.

Dans cette logique, le choix de la mutualisation des services entre le Grand Dax et la ville centre s'est imposé et la création de services communs est aujourd'hui une réalité. Le service commun d'instruction des autorisations d'urbanismes a vu le jour au 1<sup>er</sup> juillet 2015, suivi, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, par une Direction Générale commune avec la Ville de Dax et la création du Pôle Juridique d'Agglomération. Depuis septembre 2016, la création de services communs avec la CAGD en matière de ressources humaines, de finances et de systèmes d'information a été actée.

D'importants efforts d'économie sur le fonctionnement courant de la ville et sur sa masse salariale continuent d'être réalisés en 2017 afin de maintenir notre capacité à investir et mener à bien d'importants projets tels que l'aménagement urbain des Halles et de ses abords, la requalification du quartier Cuyès et des entrées de ville (2<sup>e</sup> tranche de la route de Tercis sous maîtrise d'ouvrage du Grand Dax).

D'un point de vue budgétaire, ces orientations budgétaires traduisent une volonté de maîtrise des dépenses sans diminuer le niveau de services rendus, en optimisant et modernisant les outils et services publics mis en place afin de rester proche des attentes et besoins de la population.

Cette maîtrise budgétaire permettra également de dégager des marges de manœuvre financières améliorant ainsi les capacités d'autofinancement de la Ville et limitant le recours à l'emprunt dans le temps.

D'un point de vue politique, ces orientations budgétaires 2017 traduisent la volonté de la Ville de renforcer son action sur 4 priorités :

### **Le développement économique et urbain :**

Pour soutenir l'activité économique, le commerce, tout en travaillant sur les espaces urbains publics pour renforcer l'attractivité, l'accessibilité du centre-ville et du « centre commerçant ». Il s'agit ainsi de remettre de l'humain au cœur de l'urbain.

### **La culture, la jeunesse et l'éducation :**

Doter notre ville d'une véritable identité culturelle, par le développement d'actions et de politiques publiques, faisant de la culture un vecteur de connaissance, d'émancipation, de socialisation et d'éducation, telle est l'ambition de cette municipalité. Une politique éducative et de loisirs ambitieuse sera également menée, privilégiant l'écoute et la création de lieux dédiés à la jeunesse.

### **La solidarité, logement :**

Mise en œuvre d'une politique de bienveillance à l'égard des personnes âgées mais également des familles et enfants, des quartiers politique de la ville au travers notamment de la requalification du quartier CUYES avec la réfection de parkings, la réalisation d'un mini stade urbain et de travaux à l'école Gischia.

En matière de logement, la municipalité injectera à nouveau dans l'OPAH-RU pour la rénovation de logements et pour la résorption de l'Habitat Insalubre plus de 118 000 euros.

### **Le développement durable :**

La préservation et la valorisation de l'environnement et du patrimoine local écologique constituent des enjeux très forts, participent au bien vivre sur notre territoire et constituent un enjeu d'attractivité. La propreté urbaine, le fleurissement, les aménagements paysagers légers, la réalisation de pistes cyclables communautaires constitueront les premiers points d'appui du « bien vivre ma ville ».

Ces projets et toutes les actions entreprises, en matière d'éducation, de culture, de sport, de développement économique ou d'aménagement urbain ont pour finalité le renforcement de l'attractivité économique et touristique du territoire ainsi que le bien être des dacquois et des grands dacquois.

# I – UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER INCERTAIN

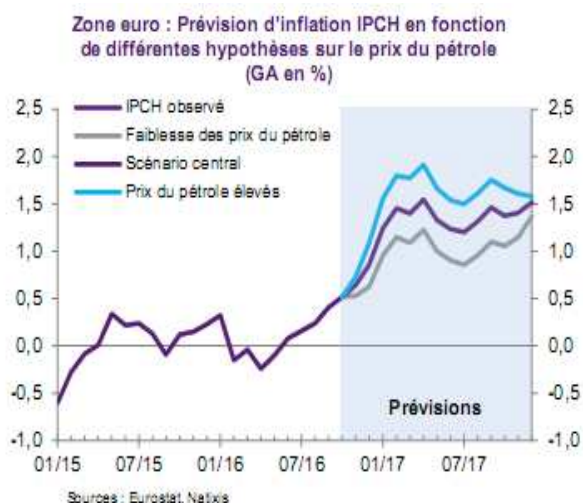
## 1. Une reprise de la croissance à petite vitesse en zone Euro

La croissance de l'année 2016 a été portée par la faiblesse des taux, imposée par la Banque Centrale Européenne, la faiblesse de l'inflation et des prix du pétrole ayant soutenu la demande privée.

La situation reste cependant contrastée avec des pays qui connaissent une croissance plus forte telle que l'Espagne ou l'Allemagne et des pays qui ont affiché, début 2016, une croissance négative tels que l'Irlande, le Luxembourg ou la Grèce.

Cependant, des facteurs négatifs pourraient venir réduire les prévisions de croissance pour la fin 2016 et l'année 2017 :

- remontée de l'inflation liée à la récente hausse des prix du pétrole qui pourraient réduire la consommation des ménages
- les incertitudes politiques (Brexit, élections, référendum...) qui pourraient réduire l'investissement des entreprises



La France quant à elle se situe légèrement en dessous de la moyenne Européenne mais reste bien orientée.

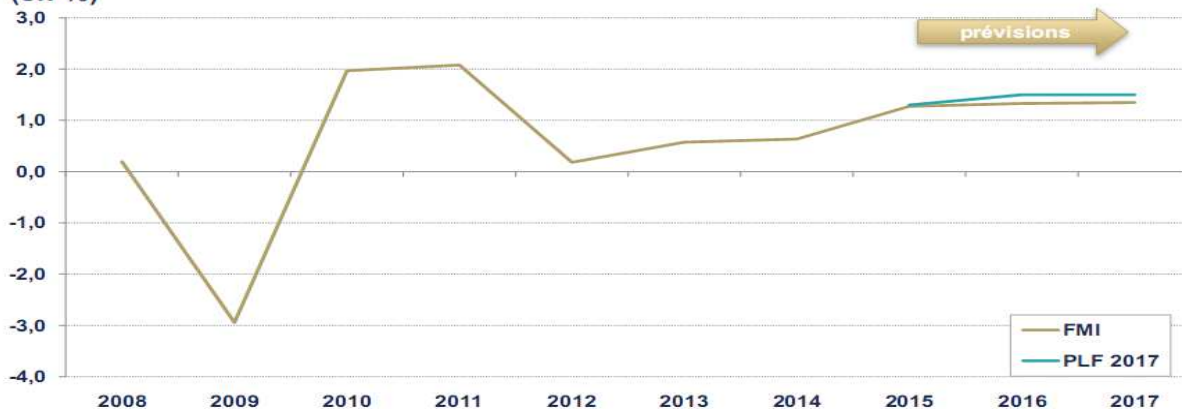
Le profil de croissance en 2016 reste similaire à celui de 2015 malgré un second semestre négatif. La consommation des ménages reste stable alors que l'investissement des entreprises se contracte. L'investissement immobilier profite de la baisse des taux d'intérêts.

En 2017 la croissance devrait restée modérée et fortement corrélée à l'évolution du chômage qui a légèrement baissé en septembre 2016 (10,2%).

Pour la France, l'Etat mise sur une croissance de 1,5% dans le projet de loi de finances pour 2017, comme en 2016. cette prévision apparaît plus optimiste que le scénario du FMI qui table lui sur une croissance de 1,3% en 2016 comme en 2017.

## France : croissance du PIB

(en %)



Sources : FMI et PLF 2017

Source : Finance Active

## 2. Un bloc communal (Communes/EPCI) en pleine mutation

### EPCI à fiscalité propre et syndicats : état des lieux

|                   | 2014         | 2015         | 2016         | 2017*        | Evolutio<br>2014/17 |
|-------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|
| <b>Métropoles</b> | 1            | 12           | 14           | 15           | NS                  |
| <b>CU</b>         | 15           | 9            | 11           | 12           | -20%                |
| <b>CA</b>         | 222          | 226          | 196          | 213          | -12%                |
| <b>CC</b>         | 1 903        | 1 884        | 1 842        | 1 003        | -47%                |
| <b>TOTAL EPCI</b> | <b>2 141</b> | <b>2 131</b> | <b>2 063</b> | <b>1 243</b> | <b>-42%</b>         |
| <b>Syndicats</b>  | 13 392       | 12 666       | 12 234       | 10 700       | -20%                |

Sources : DGC, avec les SDCI au 31/03/2017

La réforme de la carte intercommunale a poussé les EPCI à se regrouper ce qui en a fait diminuer le nombre de façon importante et inédite.

Le nombre d'EPCI devrait ainsi baisser de 42% en 3 ans passant de 2 141 à 1 243.

Le nombre de syndicats devrait également être réduit de 20% dans le même temps.

### Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017

| Années      | Nombre de communes |
|-------------|--------------------|
| <b>2012</b> | <b>36 700</b>      |
| <b>2013</b> | <b>36 681</b>      |
| <b>2014</b> | <b>36 681</b>      |
| <b>2015</b> | <b>36 658</b>      |
| <b>2016</b> | <b>35 885</b>      |
| <b>2017</b> | <b>35 532*</b>     |

\*En l'état actuel des projets déposés

De même, le nombre de communes devrait passer sous la barre des 36 000 communes en raison des regroupements programmés dans le cadre de communes nouvelles.

Ce dispositif, bénéficiant d'une forte incitation financière de l'Etat, devrait permettre la création de 489 communes nouvelles fin 2017, regroupant 1661 communes.

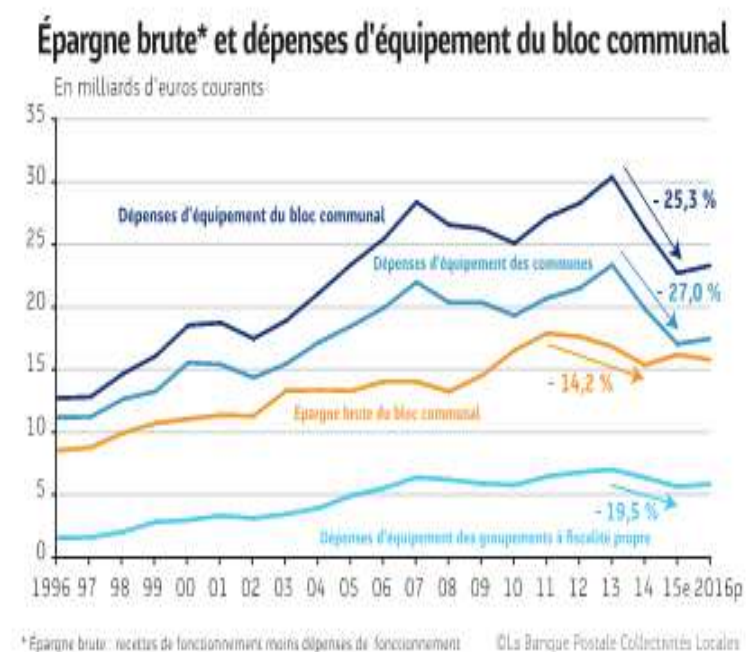
La loi NOTRe de 2015 continue par ailleurs à produire ses effets sur le périmètre des compétences de communes et des intercommunalités.

Ainsi, à compter de 2017, la compétence tourisme et commerce d'intérêt communautaire relèvent des EPCI.

Pour le territoire du Grand Dax, cela aura pour conséquence la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'un Office Intercommunal de Tourisme et du Thermalisme, financé par une taxe de séjour intercommunale qui se substituera à la taxe de séjour instituée par la commune.

Les stratégies en matière de tourisme et de commerce seront désormais élaborées à l'échelle du territoire de Grand Dax, ce qui constitue une formidable opportunité pour le développement de notre destination.

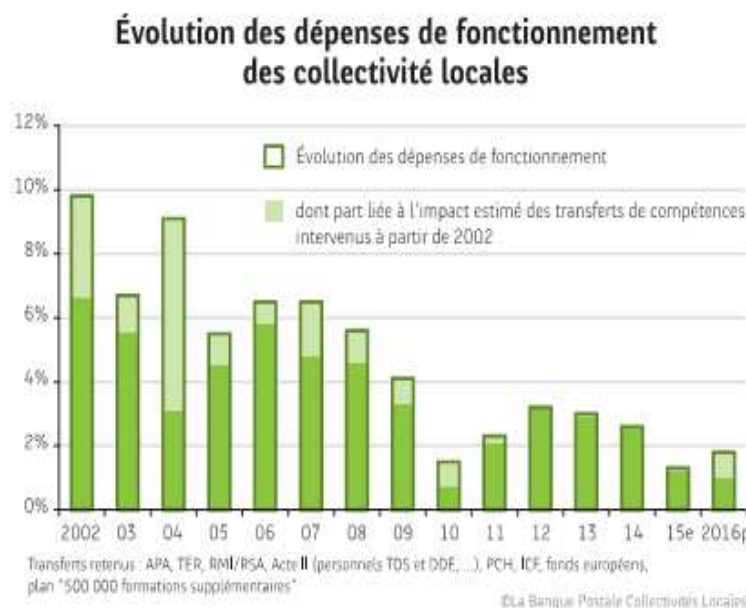
### 3. Une situation financière difficile pour les communes et EPCI



Avec la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, la situation financière de ces dernières s'est particulièrement tendue.

Ainsi, depuis 2014, l'épargne brute s'est nettement dégradée pour le bloc communal (-14,2%).

Cette baisse de l'épargne brute s'est traduite par une baisse plus marquée, bien que traditionnelle en début de mandat, des dépenses d'équipement des communes avec une chute de 27% entre 2013 et 2015.



Un léger rebond devrait être observé en 2016 mais il devrait rester modeste.

Les dépenses d'équipement ne sont cependant pas la seule variable d'ajustement utilisée par les collectivités pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat et à la faible évolution de leurs bases fiscales.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement a également été forte, l'évolution étant depuis deux ans inférieure à 2%.

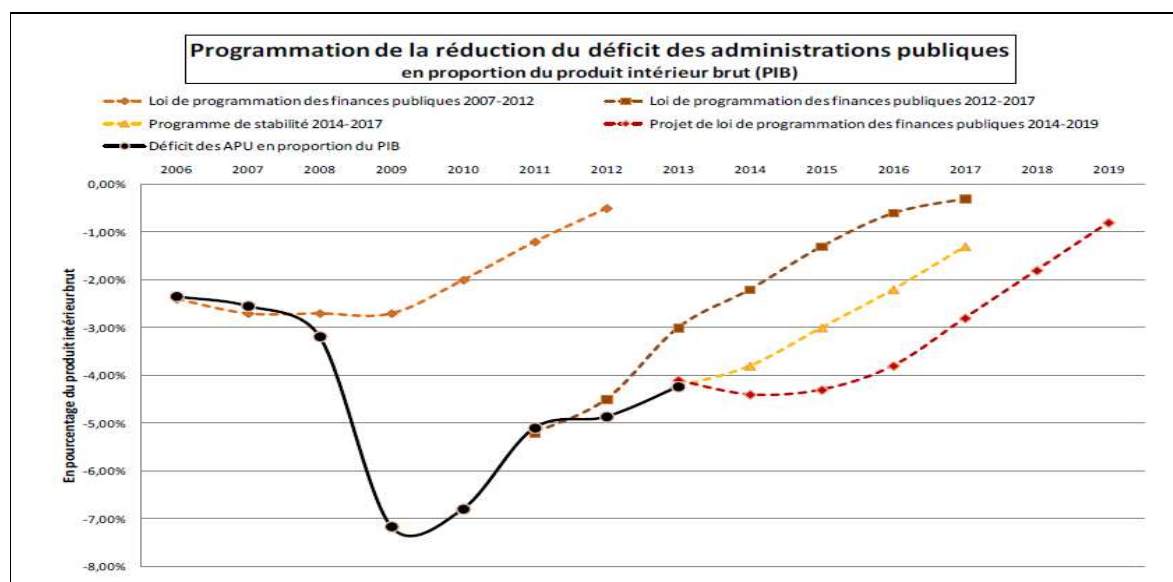


## 4. La Loi de Finances pour 2017 et la Loi de Finances rectificative de 2016

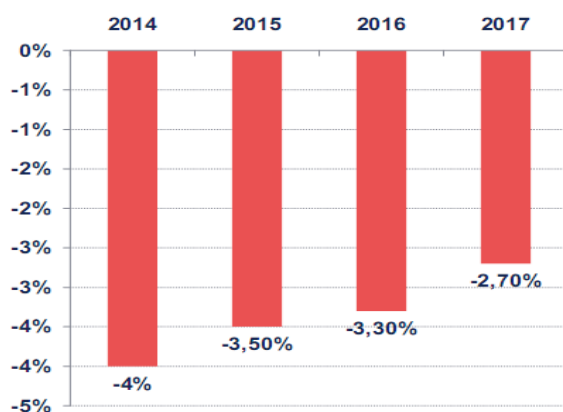
La loi de finances pour 2017 reprend le contexte général soutenant les lois de finances 2015 et 2016 avec trois volets devenus coutumiers :

- **Baisse des dotations**, bien que diminuée pour le bloc communal par rapport aux prévisions initiales, qui va peser encore lourdement sur les finances locales.
- **Soutien de l'Etat à l'investissement local** au travers du FS IPL (Fonds de soutien à l'Investissement Public Local) qui est prolongé et renforcé avec 1,2 milliard contre 1 milliard en 2016.
- **Renforcement de la péréquation** avec pour but d'atténuer les effets de la baisse des dotations pour les collectivités les plus fragiles, dans l'attente de la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement repoussée à 2018.

Cette loi de finances se situe donc toujours dans un contexte de réduction des déficits publics dans le but de respecter les engagements pris au travers du traité de stabilité signé avec l'Union Européenne et prévu dans la loi de programmation des finances publiques 2014-2019.



### Déficit de l'Etat (en % du PIB)



Sources : Insee et PLF 2017

L'objectif de réduction des déficits publics est fixé dans le projet de loi de finances 2017 à -2,7%, comme prévu initialement.

Il repose cependant sur une prévision de croissance de 1,5% qui apparaît aux yeux du FMI comme optimiste, ce dernier prévoyant un déficit public de 3,3%, légèrement supérieur aux engagements du Traité de stabilité (-3%).

Par ailleurs, conformément aux dispositions de la loi de programmation des finances publiques, la loi de finances 2017 fixe des objectifs indicatifs d'évolution des dépenses publiques locales (ODEDEL). Ces objectifs sont déclinés par catégories de collectivités (communes, EPCI, Départements, Régions). Il permet à chaque collectivité de comparer l'évolution de son budget à l'objectif global d'évolution de la dépense locale.

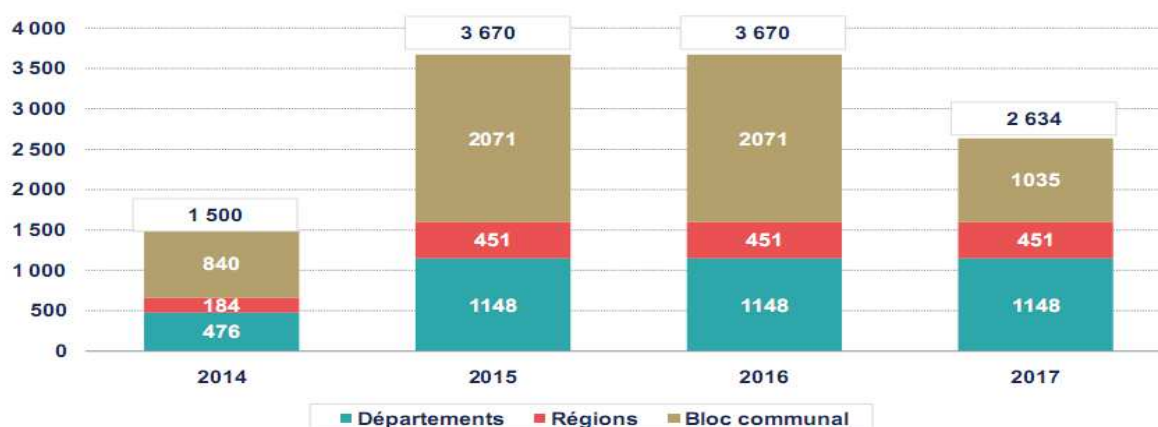
|   | Objectif 2017 |
|---|---------------|
| <b>RÉGIONS</b>                                    | 0,8%          |
| dont évolution des dépenses de fonctionnement     | 1,1%          |
| <b>DÉPARTEMENTS</b>                               | 2,2%          |
| dont évolution des dépenses de fonctionnement     | 2,6%          |
| <b>GROUPEMENTS A FISCALITÉ PROPRE</b>             | 2,1%          |
| dont évolution des dépenses de fonctionnement     | 1,3%          |
| <b>COMMUNES</b>                                   | 2,1%          |
| dont évolution des dépenses de fonctionnement     | 1,3%          |
| <b>Collectivités locales et leurs groupements</b> | <b>2%</b>     |
| dont évolution des dépenses de fonctionnement     | 1,7%          |

Source : Caisse d'Epargne / PLF 2017

### **La diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

La principale nouveauté de la loi de finances 2017 concernant la DGF est la concrétisation de l'annonce faite par le Président de la République lors du Congrès des Maires 2016, à savoir la réduction de moitié du concours du bloc communal à la réduction des déficits publics. De même, elle entérine le report de la réforme de la DGF qui devrait faire l'objet d'une loi spécifique en 2017 pour une application en 2018 et supprime la référence au coefficient de mutualisation.

#### **Minoration de la DGF (en M€)**



Source : PLF 2017

La baisse de la DGF se poursuit cependant avec une contribution des collectivités territoriale au redressement des finances publiques augmentée de 2,63 milliards d'euros. Pour la Ville de Dax, cela représente une baisse estimée à 310 000 € en 2017 soit une baisse de DGF de 1,8 millions d'euros par rapport à la DGF 2013 et une perte totale de 4,4 M€ en 4 ans.

La loi de finances prévoit par ailleurs une hausse sensible des compensations d'exonérations relatives à la taxe d'habitation suite au choix de proroger et élargir l'exonération en faveur des personnes de condition modeste.

Cependant, afin de respecter l'enveloppe globale, la loi de finances 2017 prévoit une baisse importante des autres allocations compensatrices relatives aux exonérations de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de Contribution Economique Territoriale (CET). Leur évolution pourrait atteindre -40% en 2017.

Elle prévoit par ailleurs d'augmenter le plafond d'écrêtement de la part forfaitaire de la DGF. Le coefficient maximum de minoration passera donc de 3% en 2016 à 4% en 2017.

### **Les mesures compensatoires**

#### **a. le renforcement de la péréquation**

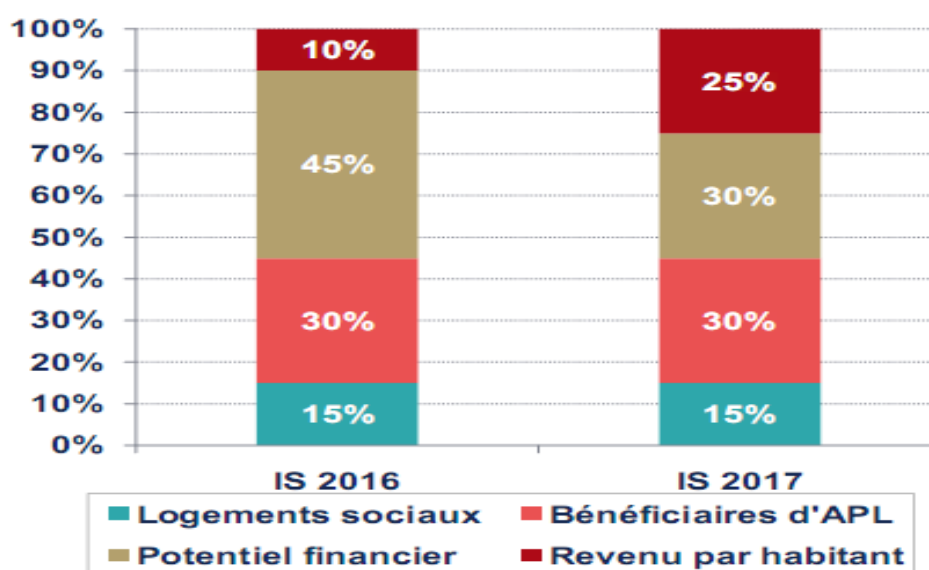
La diminution de la DGF est compensée en partie pour certaines collectivités par le renforcement de la péréquation.

Pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), l'enveloppe est abondée de 180 millions d'euros. Cette dotation destinée à aider financièrement les communes de plus de 5 000 habitants dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'étendue de leurs charges est attribuée en fonction d'un indice synthétique prenant en compte le potentiel financier par habitant, la part des logements sociaux dans la commune, la part des bénéficiaires des APL et le revenu par habitant.

Pour 2017, la DSU fait l'objet d'une réforme visant à réduire le nombre de communes bénéficiaires (668 contre 751 en 2016) et de permettre à l'ensemble de ces dernières de bénéficier de l'abondement de l'enveloppe, contrairement aux années précédentes où l'évolution de l'enveloppe ne bénéficiait qu'aux 250 première communes classées selon un critère synthétique.

Le critère synthétique fait par ailleurs l'objet d'une modification dans sa composition avec un renforcement du critère du revenu par habitant au détriment du critère de potentiel financier.

### **Coefficient de pondération de l'indice synthétique (IS)**



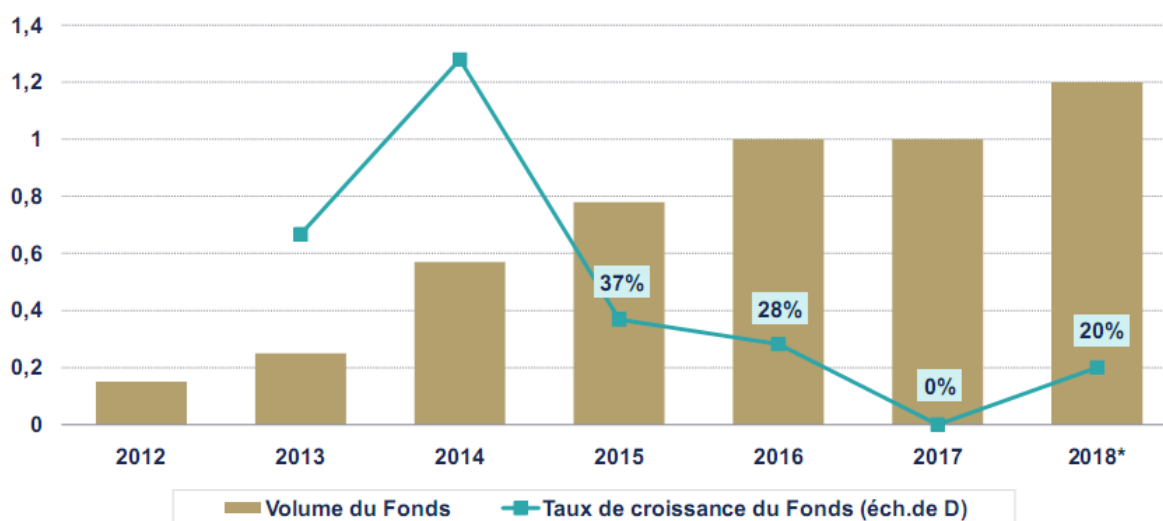
Sources : Circulaire DSU 2016 et PLF 2017

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP), destinée à réduire les inégalité de richesse fiscale entre les communes est figée pour 2017. Le montant perçu devrait donc être équivalent à celui de 2015.

La péréquation horizontale, au travers du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), sera maintenue avec une enveloppe d'un milliard d'euros. Ce fonds est financée par un prélèvement sur les ensembles communaux les plus favorisés. En 2016, le territoire du Grand Dax est devenu bénéficiaire net du FPIC à hauteur de 1,4 million d'euros répartis entre le Grand Dax et les communes du territoire selon des critères de richesse.

La Ville de Dax à bénéficié à ce titre d'une aide nette de 275 000 € en 2016.

### FPIC : volume en Mds€ et taux de croissance en %



Source : PLF 2017, \* estimation

### b. les mesures de soutien à l'investissement local

Le fonds de soutien à l'investissement, créé en 2015 avec une enveloppe de 423 M€, a été renforcé en 2015 avec un montant porté à 1 milliard d'euros. En 2017, le montant de ce fonds sera porté à 1,2 milliard d'euros. La Ville de Dax a bénéficié de ce fonds à hauteur de 1M€ en 2016 en faveur de l'aménagement du quartier Cuyès.

|             | Enveloppe de 600M€  |   | Enveloppe de 600M€  |   |
|-------------|---|---|---|---|
|             | 150 M€  | 450 M€  | 216 M€  | Abondement DETR 384 M€  |
| Eligibilité | Métropoles créées avant le 01/01/2017   | Communes et EPCI à fiscalité propre (dont métropoles)   | Unité urbaine de - 50 000 habitants   | Communes et EPCI à FP de -75 000 habitants  |
| Quoi ?      | Financement des opérations destinées au développement des métropoles              | Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes d'équipements publics, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants | Accessibilité aux soins et services, attractivité du territoire, développement numérique, mobilité, transition écologique, cohésion sociale | DETR passant à 1Md€ Projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics |
| Attribution | Contractualisation entre le préfet de Département et le Président de la métropole | Par le préfet de Région suite au dépôt de dossier   |   |   |

Source: PLF 2017

## **Les mesures fiscales**

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de la fiscalité directe locale est fixée à 0,4% pour 2017 contre 1% en 2016.

A compter de 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives sera définie en fonction de l'inflation constatée et non prévisionnelle.

La loi de finances de 2016 avait décidé de proroger et élargir l'exonération de fiscalité locale (taxe d'habitation et taxe foncière) des personnes de plus de 60 ans à revenus modestes et les bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap).

La loi de finances pour 2017 prévoit de reconduire cette mesure.

Elle prévoit également de revaloriser le barème des impôts sur le revenu en fonction de l'inflation constatée, soit 0,1% en 2017. La limite de la 1<sup>ère</sup> tranche d'imposition sera donc relevée et permettra à un nombre plus important de ménages de bénéficier d'un allègement de fiscalité locale, impactant à la baisse les ressources fiscales de ces dernières.

La taxe sur les boues d'épuration, faute d'un rendement suffisant sera supprimée à compter de 2017.

## **Les mesures diverses**

La loi de finances rectificatives prévoit des ajustements relatifs à la taxe de séjour afin de préciser et sécuriser juridiquement les délibérations ne la matière.

Elle précise que les délibérations en matière de taxe de séjour demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas rapportées ou modifiées par une nouvelle décision et étend l'obligation de délibérer avant le 1<sup>er</sup> octobre à l'ensemble des délibérations liées à la taxe de séjour.

Elle règle également une difficulté liée à l'actualisation des taux au regard des prix plancher et plafond en appliquant le taux d'évolution des prix à la consommation des ménages hors tabac de la pénultième année et en assurant le rattrapage automatique des tarifs devenus illégaux du fait de la revalorisation annuelle automatique des limites de tarifs.

Par ailleurs, la loi de finances rectificative pour 2016 prévoit de valider les montants de dotation de compensation attribués aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre entre 2012 et 2014 afin de mettre un terme à la multiplication de contentieux fondés sur une malfaçon législative.

Ainsi, sous réserve des décisions de justice passées en force de chose jugée, sont validés les arrêtés préfectoraux pris au titre des exercices 2012, 2013 et 2014 constatant le prélèvement opéré sur le montant de la compensation prévue au D de l'article 44 de la loi n° 98-1266 du 30 décembre 1998 de finances pour 1999 ou de la dotation de compensation prévue à l'article L. 5211-28-1 du code général des collectivités territoriales.

## **5. L'économie landaise**

L'enquête de conjoncture menée par la CCI des Landes fin 2016 montre une situation économique qui s'améliore lentement.

Les Landes, avec un taux de chômage de 9,6% au second trimestre 2016, voient la situation de l'emploi s'améliorer par rapport à l'année précédente (9,9% à la même période en 2015) et se situent dans la moyenne de la Région Nouvelle Aquitaine et sous la moyenne nationale (9,9%).

On constate donc un retour à l'embauche, même si la majorité de celles-ci se font actuellement par le biais de contrats d'intérim. Cette tendance est particulièrement visible dans le secteur du BTP.

Sur le contexte économique, on note une amélioration du chiffres d'affaires et des carnets de commande par rapport à 2015 avec une prévision de stabilité pour les prochains mois.

Cette hausse n'est cependant pas suffisante pour inciter les entreprises à investir. Elles sont 30% à déclarer qu'elles n'ont pas encore arrêté leur politique en la matière.

La situation de trésorerie des entreprises reste tendue notamment du fait de marges réduites et de délais de paiement qui s'allongent.

Les secteurs les plus touchés en 2016 sont l'agroalimentaire, l'aéronautique et le commerce, particulièrement en centre-ville.

Parmi les secteurs qui progressent en 2016 on retrouve, les services aux entreprises, l'intérim, le sportswear et le BTP. On trouve également le secteur du Tourisme qui a connu une hausse de son chiffres d'affaires avec notamment une fréquentation thermique en hausse de 4,2%, toutes les stations étant concernées.

Concernant la station du Grand Dax, la hausse de la fréquentation thermique se confirme avec une progression de 4,7% en 2016, avec une hausse de 3,6% sur Dax, soit 1 630 curistes supplémentaires.

Globalement, la situation économique s'est améliorée depuis un an avec un impact positif, mais encore limité, sur l'emploi.

## II – 2016 : UNE EPARGNE SAUVEGARDEE

Afin d'éclairer le débat budgétaire, il est nécessaire de rappeler ici la situation financière de la Ville au regard des chiffres provisoires du budget principal du dernier exercice clos (exercice 2016).

### **1. Évolution des indicateurs d'épargne**

L'évolution de l'épargne d'une collectivité est un des indicateurs majeurs de l'analyse de sa santé financière.

L'épargne démontre la capacité d'une collectivité à maîtriser ses dépenses et à dégager les ressources nécessaires à la réalisation des équipements prévus, en limitant le recours à l'emprunt.

Après une période de baisse de deux années durant laquelle l'épargne brute de la ville a été divisée par deux, l'autofinancement brut a connu une forte hausse en 2015 en raison de recettes exceptionnelles (assurances inondations 2014).

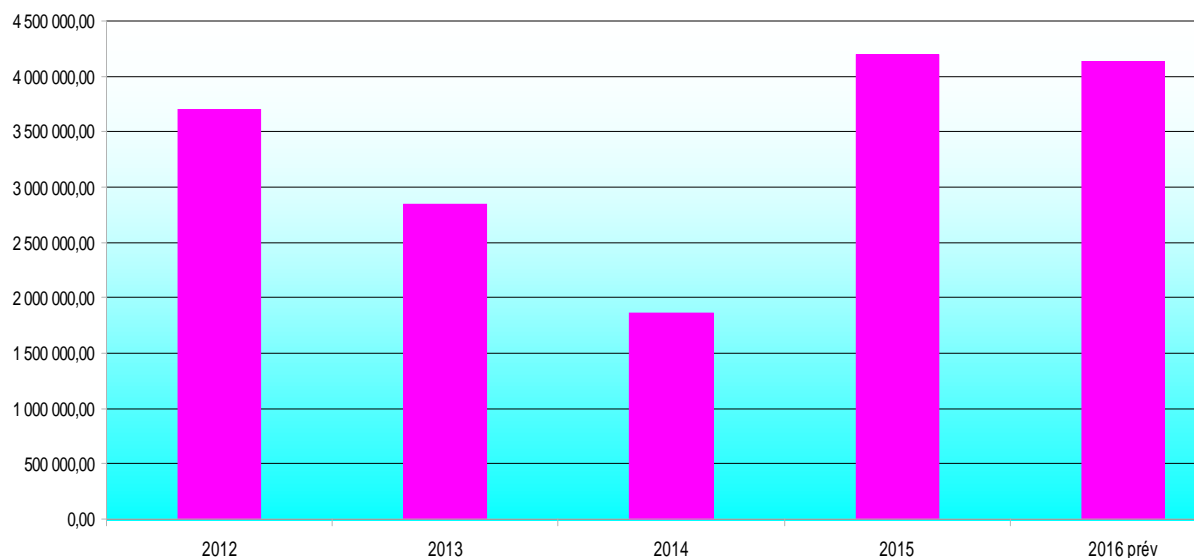
En 2016, l'épargne brute s'affichera à un niveau d'environ 4,1 M€ hors recettes exceptionnelles (remboursements assurances, jugements), soit un niveau très légèrement inférieur à celui de 2015 (4,2 M€ hors recettes exceptionnelles).

Ce bon résultat a plusieurs causes :

- des dépenses de personnel stables (hors transfert voirie et services communs)
- des dépenses de fonctionnement courant maîtrisées
- des charges financières en baisse du fait du réaménagement de l'emprunt Euro/Franc Suisse.
- Une évolution positive des recettes de fiscalité directe suite à l'évolution des taux de 4,3%

Cette modération des dépenses, accompagnée de ressources fiscales en augmentation a permis de consolider l'autofinancement dégagé. L'épargne nette reste également positive avec un montant estimé à 1 M€.

**Evolution de l'épargne brute (C.A.F. brute)**

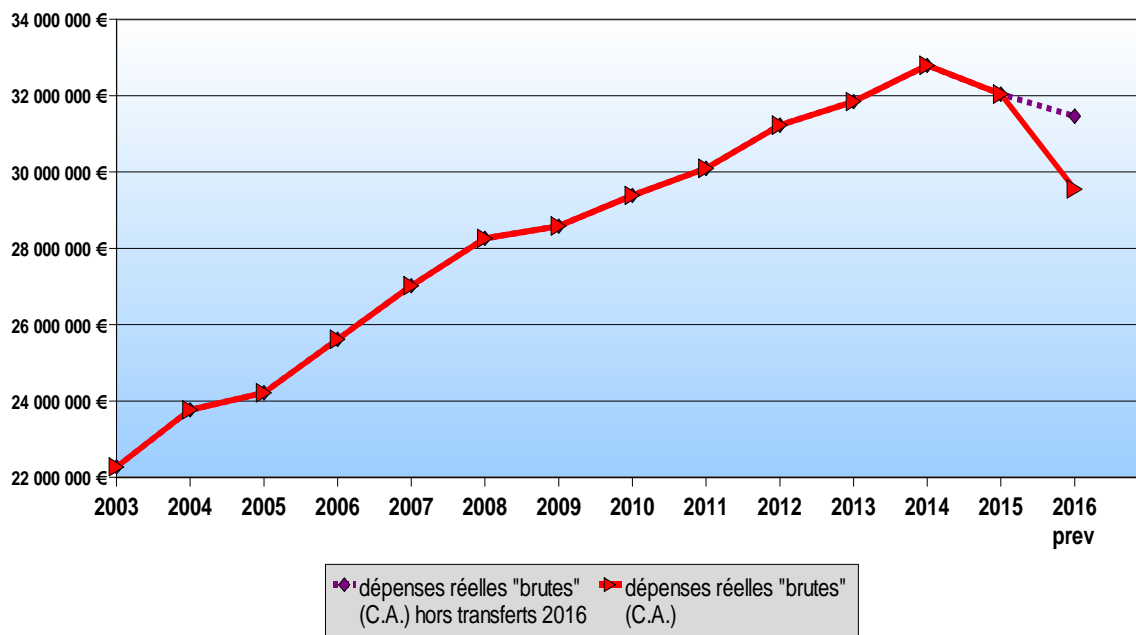


Les efforts entrepris par l'équipe municipale depuis plusieurs années pour maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement se sont poursuivis en 2016.

Ainsi, les **dépenses réelles de fonctionnement** diminuent en 2016 de 1,8 %, hors impact du transfert de la compétence voirie et de la mise en place des services communs. La baisse atteint 7,8 % avec l'impact des transferts de 2016.

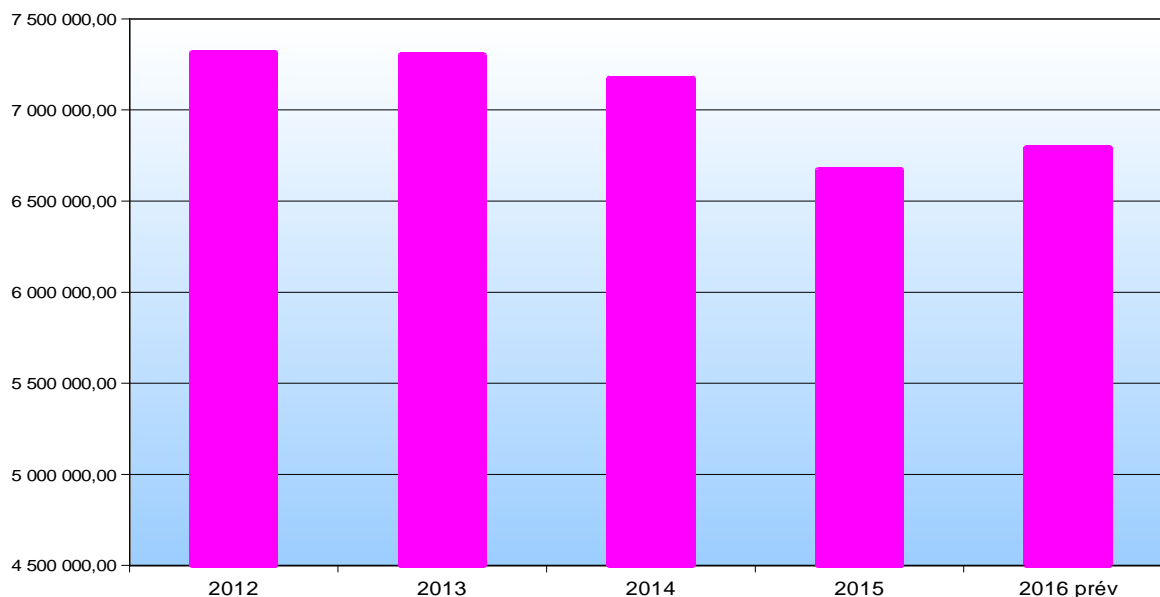
C'est donc la seconde année consécutive que les dépenses de fonctionnement diminuent.

### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



Les charges à caractère général, après la forte baisse de l'exercice 2015, retrouvent une évolution positive mais maîtrisée (+1,8 % soit +121 K€). L'évolution est même négative si l'on neutralise les effets du transfert de la compétence voirie ayant entraîné la comptabilisation de charges de personnel au chapitre des charges à caractère général dans le cadre de la refacturation de prestations rendues par le Grand Dax (estimation de 264 K€ en plus).

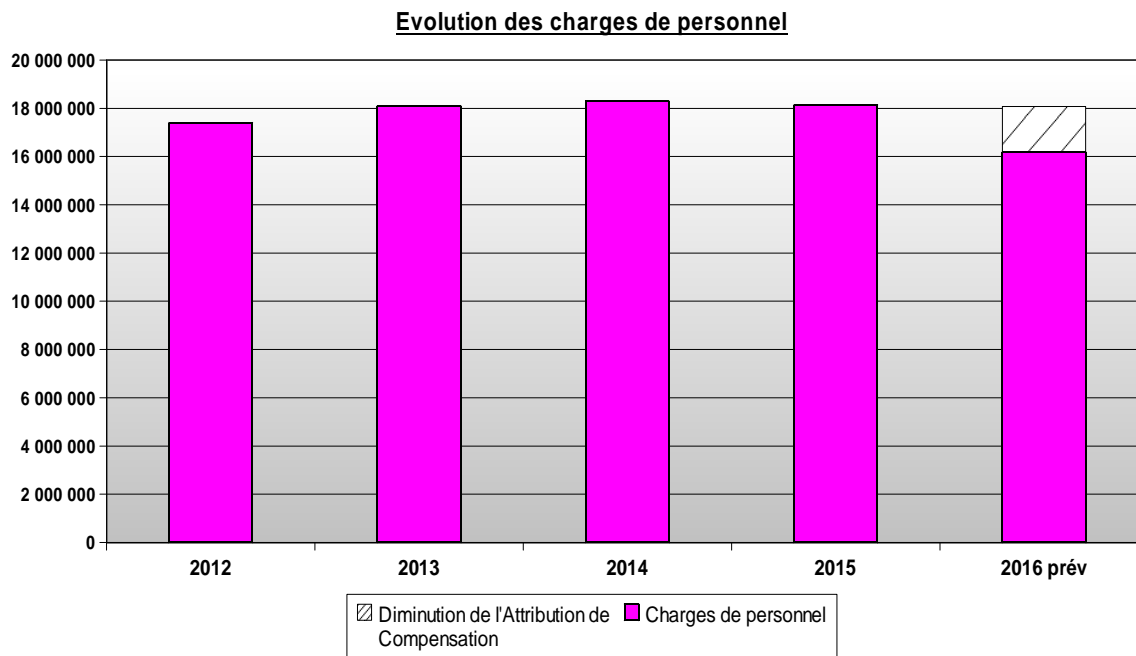
### Evolution des charges à caractère général



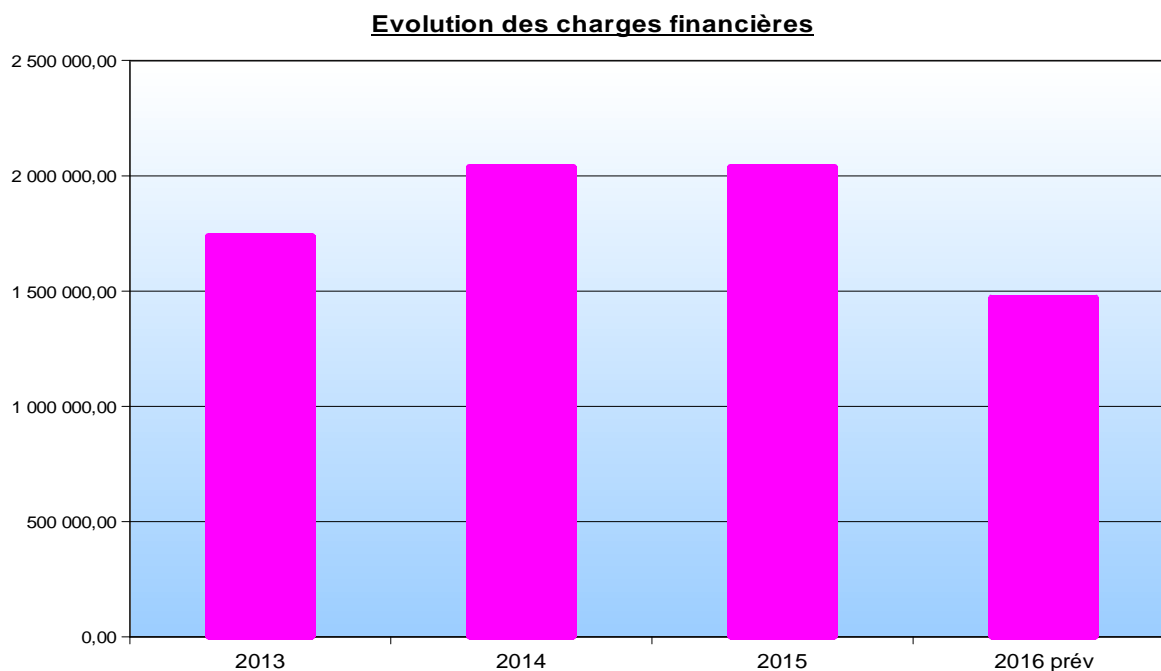


De même, les dépenses de personnel restent maîtrisées avec une évolution à la baisse sensible due au transfert de la compétence voirie à la Communauté d'agglomération du Grand Dax et la constitution de services communs (-10,8 %).

Hors transferts, la stabilité de ce poste de dépenses se confirme (-0,3 %) dans la lignée des trois derniers exercices. Depuis 2008, l'évolution moyenne des charges de personnel est de +1,6% par an et cette moyenne tombe à 0 % sur les trois dernières années.



Les charges financières, après avoir fortement augmenté sous l'effet de la dégradation des conditions de taux de l'emprunt toxique Euro / Franc Suisse contracté en 2007, ont connu une nette diminution suite au réaménagement intervenu en avril 2016. Elles ont diminué de près de 28 % par rapport à 2015.

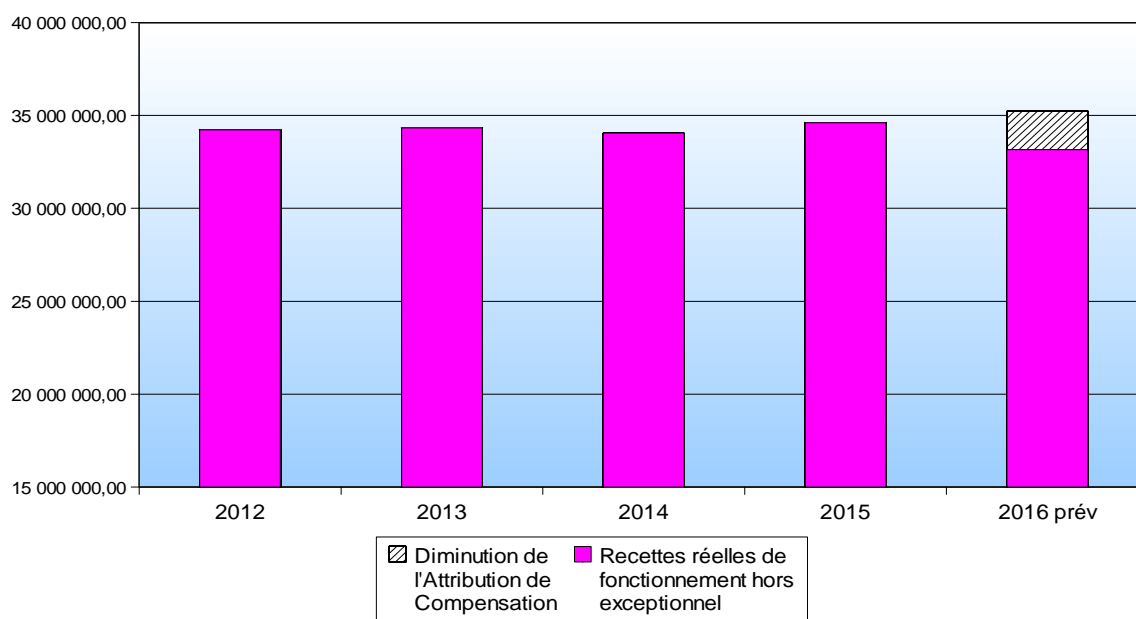


Les **recettes réelles de fonctionnement**, hors recettes exceptionnelles, ont connu une baisse sensible (-4,3%) en raison de la réduction de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération du Grand Dax suite au transfert de la compétence voirie et de la constitution de services communs (-2 070 000 €).

Hors impact du transfert de charges et recettes exceptionnelles, l'évolution des recettes réelles s'établit à +1,8 % en 2016.

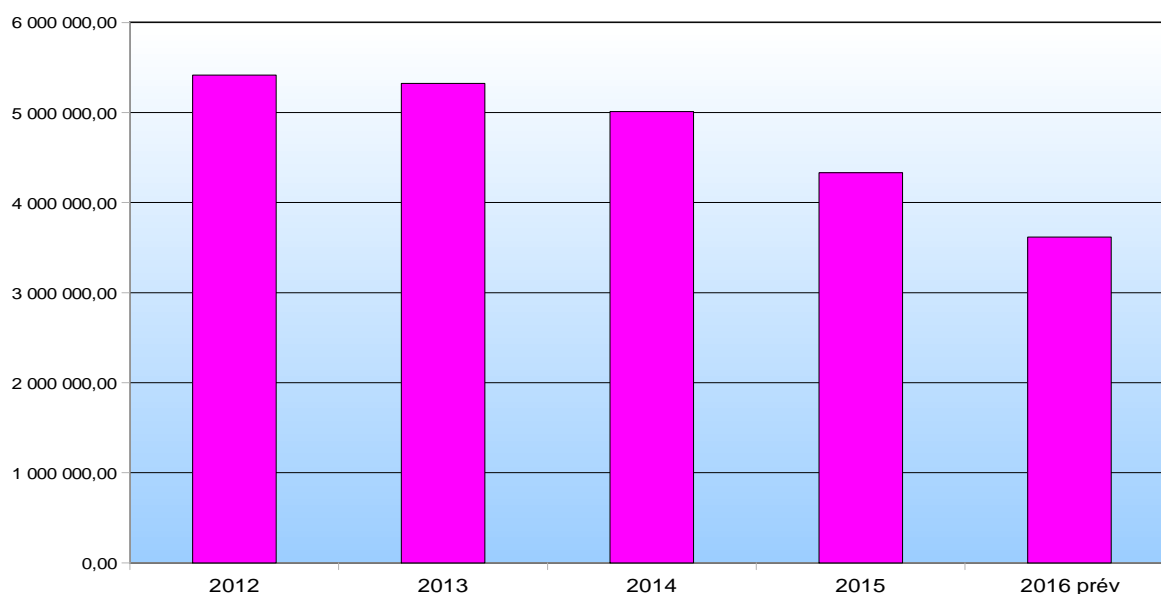
Sur les quatre dernières années, la hausse des recettes réelles de fonctionnement (hors exceptionnel et transferts) reste très limitée avec une évolution de seulement +0,73% en moyenne par an.

**Evolution des recettes réelles de fonctionnement (hors exceptionnel et hors transferts)**



Cette faible évolution des recettes s'explique en grande partie par la baisse des dotations de l'État. La part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a ainsi connu une diminution de 33,2% en 4 ans.

**Evolution de la dotation forfaitaire (DGF)**



## **2. Évolution du personnel**

### ***Évolution globale : Une tendance récente à la baisse des effectifs liée à des efforts de réorganisation et à la mutualisation des services***

L'évolution des effectifs de la ville de Dax depuis 2006 a connu trois périodes d'évolution :

- 2006/2008 : +2,27 % par an (+22 ETP)
- 2008/2013 : +1,09 % par an (+28 ETP)
- 2013/2017 : -3,77% par an (-76 ETP)

TITULAIRES ET NON TITULAIRES en ETP (budget principal et budgets annexes)

| <b>Années</b>               | <b>2006</b> | <b>2007</b> | <b>2008</b> | <b>2009</b> | <b>2010</b> | <b>2011</b> | <b>2012</b> | <b>2013</b> | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> |
|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>ETP total agents</b>     | 483,7       | 492,2       | 505,9       | 505,3       | 512,2       | 516,8       | 529,0       | 534,1       | 529,8       | 523,3       | 483,2       | 458         |
| <b>ETP titulaires</b>       | 444,1       | 449,8       | 460,7       | 456,7       | 458,3       | 472,0       | 482,1       | 484,4       | 476,8       | 465,4       | 419,8       | 395         |
| <b>ETP Non titulaires</b>   | 39,6        | 42,4        | 45,2        | 48,6        | 54,0        | 44,9        | 46,9        | 49,8        | 53,0        | 58,0        | 63,4        | 63,0        |
| <b>dont emplois aidés</b>   | 2,6         | 3,7         | 3,5         | 2,7         | 4,5         | 5,8         | 5,0         | 8,3         | 11,7        | 17,0        | 19,6        | 20          |
| <b>% avec emplois aidés</b> | 8,2%        | 8,6%        | 8,9%        | 9,6%        | 10,5%       | 8,7%        | 8,9%        | 9,3%        | 10,0%       | 11,1%       | 13,1%       | 13,8%       |
| <b>% hors emplois aidés</b> | 7,7%        | 7,9%        | 8,2%        | 9,1%        | 9,7%        | 7,6%        | 7,9%        | 7,8%        | 7,8%        | 7,8%        | 9,1%        | 9,4%        |

Depuis 2008, les facteurs d'évolutions sont :

- une politique de résorption de l'emploi précaire (24 agents concernés)
- une politique volontariste en faveur de populations en difficulté d'insertion dans l'emploi (recrutement dans le cadre des emplois d'avenir, de emplois adulte relais et dans le cadre des contrats unique d'insertion : +18 agents)
- la mise en œuvre réussie de la réforme des rythmes scolaires avec de vrais activités (+10 agents)
- l'ouverture du stade colette BESSON (réorganisation des services et positionnement d'emplois aidés)
- la création de l'EVAC, l'ESC'HALLE, la ludothèque (réorganisation des services et positionnement d'emplois aidés)
- Le transfert complet de la voirie (32 agents)
- la création des services communs depuis 2015 (ADS, Direction générale, Direction juridique, direction financière, direction des système d'information, direction des ressources humaines : 35 agents)

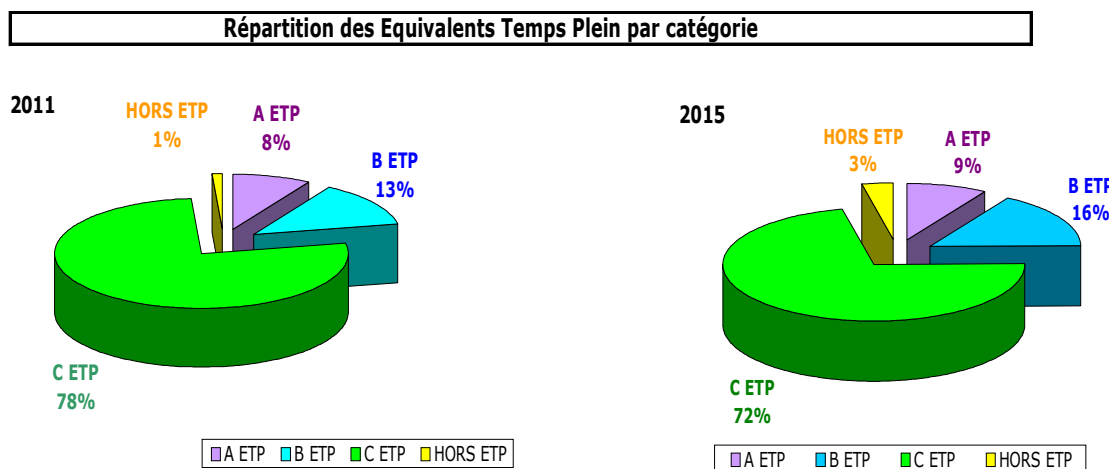
### ***Évolution par catégorie***

#### **Répartition par statut**

L'effectif communal (budget principal et annexes) était composé en 2016 de 483 en Équivalent Temps Plein dont 420 titulaires (86 %) et 63 non titulaires (14 %).

Dans les effectifs non titulaires, 20 agents sont des agents embauchés dans le cadre d'emplois aidés (Contrat d'avenir, contrat adulte relais, contrat unique d'insertion). En 2017, la mutualisation des services et son impact en année pleine devrait conduire à une baisse de l'effectif global évalué à 458 agents (ETP) dont 395 titulaires.

## Répartition par catégorie



La répartition par catégorie laisse apparaître une croissance de la part des agents de catégories A et B et des agents hors catégorie. Concernant les agents hors catégorie, il s'agit des agents recrutés dans le cadre des emplois aidés. L'augmentation de la part des agents de catégorie A (+8 %) et des agents de catégorie B (+16%) s'explique :

- par la réussite à des concours ou à des examens professionnels,
- par une professionnalisation accrue des recrutements
- et par le transfert d'agents de catégories C à la CAGD qui modifie la répartition entre catégorie.

## Répartition par sexe

### Effectif hommes et femmes

|               | 2011       | 2012       | 2013       | 2014       | 2015       |
|---------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>Hommes</b> | 303        | 306        | 302        | 299        | 292        |
| <b>Femmes</b> | 233        | 235        | 252        | 249        | 253        |
|               | <b>536</b> | <b>541</b> | <b>554</b> | <b>548</b> | <b>545</b> |

### Taux de féminisation

de l'ensemble

|  | 2011   | 2012   | 2013   | 2014   | 2015   |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|
|  | 43,47% | 43,44% | 45,49% | 45,44% | 46,42% |

par tranche d'âge

|         | 2011   | 2012   | 2013   | 2014   | 2015   |
|---------|--------|--------|--------|--------|--------|
| < 25    | 50,00% | 35,71% | 52,63% | 43,75% | 72,22% |
| 25 à 29 | 35,48% | 36,36% | 45,95% | 45,71% | 50,00% |
| 30 à 34 | 47,92% | 46,34% | 30,30% | 32,43% | 33,33% |
| 35 à 39 | 54,55% | 51,67% | 50,85% | 54,17% | 47,06% |
| 40 à 44 | 49,35% | 47,19% | 52,69% | 53,76% | 54,76% |
| 45 à 49 | 42,52% | 46,43% | 45,63% | 44,57% | 47,56% |
| 50 à 54 | 32,47% | 34,74% | 43,81% | 43,59% | 43,31% |
| 55 à 59 | 35,71% | 42,67% | 41,77% | 41,46% | 42,25% |
| 60 et + | 55,56% | 40,91% | 38,46% | 41,38% | 41,03% |

La répartition hommes / femmes est globalement équilibrée en raison de la diversité des métiers au sein de la ville de Dax (services techniques en général avec une forte représentation masculine, service éducation avec une forte représentation féminine).

## Répartition par age

### L'âge moyen et l'âge médian

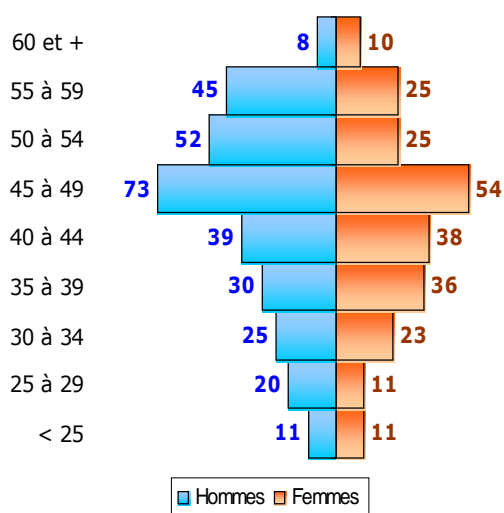
|                                | 2011  | 2012  | 2013  | 2014  | 2015  |
|--------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| de l'ensemble hommes et femmes |       |       |       |       |       |
| âge moyen                      | 43,03 | 44,36 | 45,03 | 45,63 | 45,70 |
| âge médian                     | 46,00 | 47,00 | 47,00 | 48,00 | 47,00 |
| des hommes                     |       |       |       |       |       |
| âge moyen                      | 44,17 | 44,65 | 45,23 | 45,96 | 46,37 |
| âge médian                     | 46,00 | 47,00 | 48,00 | 48,00 | 49,00 |
| des femmes                     |       |       |       |       |       |
| âge moyen                      | 45,03 | 44,87 | 46,42 | 45,24 | 44,92 |
| âge médian                     | 44,00 | 45,00 | 46,00 | 46,00 | 46,00 |

La population des agents de la ville vieillit (l'âge moyen passant de 43 ans à 45,7 ans en 5 ans). L'explication essentielle réside dans la maîtrise imposée des recrutements (en raison des contraintes budgétaires) et dans l'allongement de l'âge moyen de départ réel à la retraite. Or peu de recrutements ou de remplacements de départs conduisent inévitablement à ce vieillissement.

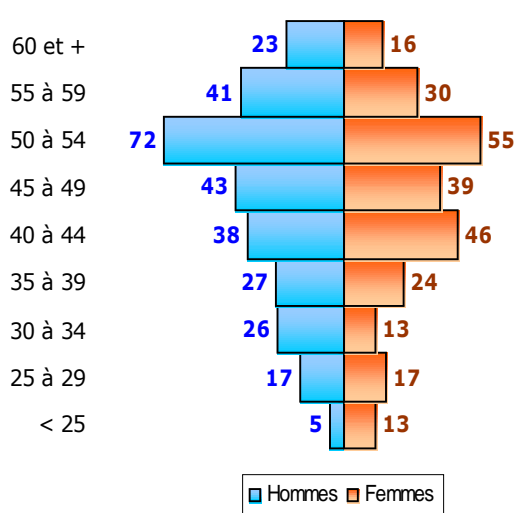
Il impacte plus significativement les hommes (notamment les services techniques) que les femmes, car sur la période des recrutements de femmes jeunes ont été effectués (essentiellement au service éducation dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires).

Enfin, la pyramide des âges montre que si la part des moins de 30 ans représente toujours 10 % de l'effectif, celle des plus de 55 ans passe de 16% à 20 % et celle des plus de 50 ans passe de 31 % à 43 % de l'effectif, la moitié des agents ayant plus de 47 ans (âge médian).

Pyramide des âges 2011



Pyramide des âges 2015



### La durée effective du travail dans la collectivité

La collectivité a appliqué le 1<sup>er</sup> janvier 2016 le temps de travail prévu par le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale à savoir les 1607 h de travail effectif. Cela s'est traduit par une augmentation de 16h par agent et par an.

Cette application a permis un gain de 7778 heures de travail et de 4,8 ETP sur l'année 2016.

### 3. Dépenses d'équipement et évolution de l'endettement

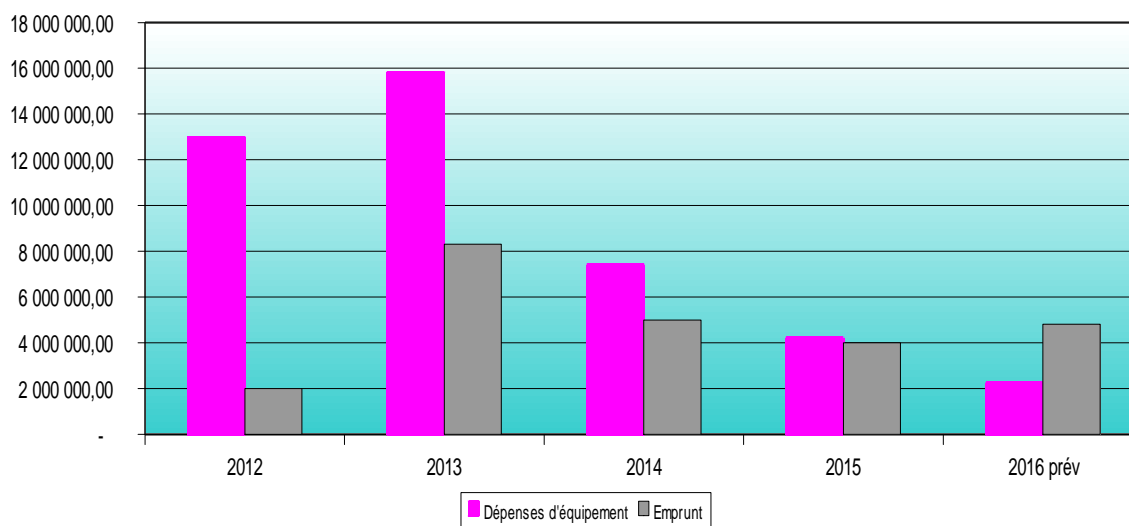
Les dépenses d'équipement s'établissent à 2,6 M€ en 2016 contre 4,2 M€ en 2015. Il convient de préciser que les travaux réalisés en régie (250 K€) et les travaux pour compte de tiers sur la route de Tercis (430 K€) s'ajoutent à ce montant

Elles ont connu une diminution en 2016 en raison de deux facteurs.

Le premier est relatif à la prise de compétence voirie sur l'ensemble du linéaire de la commune de Dax par la Communauté d'agglomération, entraînant le transfert des travaux de voirie à cette dernière. Ceux-ci représentaient en moyenne 1,2 millions d'euros par an.

Le second facteur concerne le stade d'avancement des grands projets structurants de la Ville pour le mandat : les Halles et la Médiathèque. Le projet de rénovation des Halles est au stade de la consultation de la maîtrise d'œuvre, les premiers travaux devant débiter fin 2017. Quant à la médiathèque, les études sont en cours et les travaux ne devraient pas débiter avant fin 2018, le choix de la maîtrise d'œuvre devant avoir lieu courant 2017.

DEPENSES D'EQUIPEMENT ET RECOURS A L'EMPRUNT  
(Budget principal, hors emprunts de refinancement)

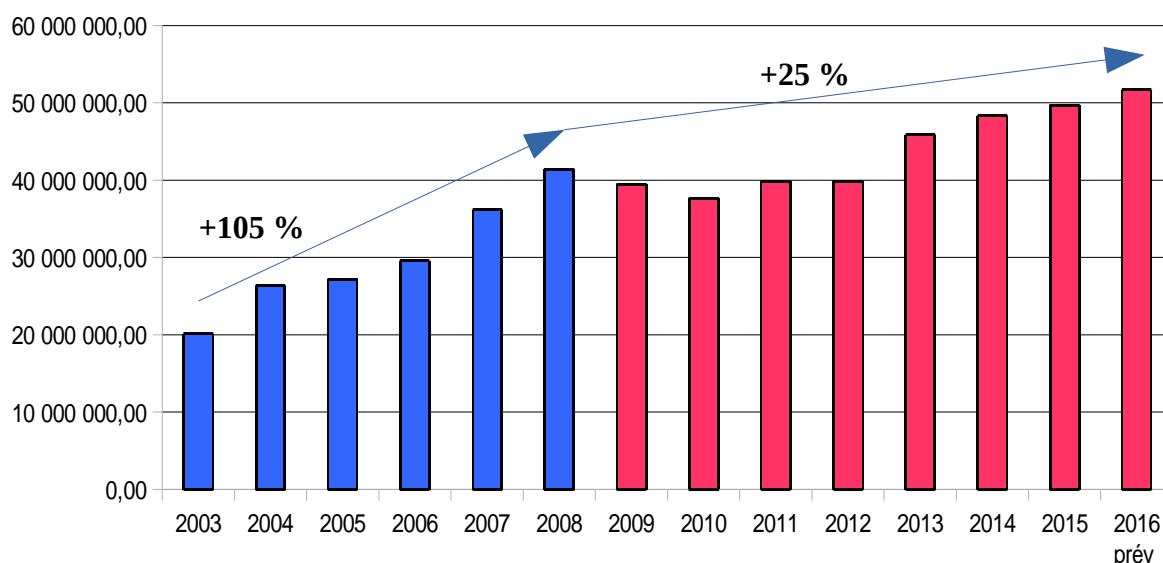


On note parmi les investissements de 2016, le solde de la construction de l'espace multisports de Saubagnacq (208 K€), le solde des travaux de la première tranche de la route de Tercis (631 K€) dont la poursuite sera assurée par le Grand Dax et de l'esplanade du Général De Gaulle (177 K€), les travaux de résidentialisation du quartier Cuyès (127 K€), la mise en conformité des aires de jeux (40 K€), les travaux dans les écoles (70 K€) et les bâtiments sportifs (95 K€), les travaux relatifs à l'évacuation des eaux pluviales (113 K€), le solde du programme 2015 de réfection des trottoirs (127 K€), les travaux de rénovation et d'isolation de l'hôtel de Ville (189 K€), l'accessibilité des bâtiments publics (101 K€), la rénovation de l'éclairage public (83 K€), la réhabilitation de l'habitat insalubre (99 K€), la poursuite des études de réhabilitation des Halles (36 K€)...

Concernant l'évolution de l'encours de dette du budget principal de la Ville, la mobilisation de 4,8 M€ d'emprunts a servi notamment au financement des réalisations antérieures (2,8 M€) et des travaux de 2016 (2 M€), faisant évoluer l'encours de dette de +1,7 M€ par rapport à 2015.

L'encours de dette a cependant évolué de +2 M€ en raison du solde net de l'opération de réaménagement de l'emprunt toxique Euro / Franc Suisse (+0,3 M€), déduction faite de l'aide du fonds de soutien de l'État (2,7 M€).

### Encours de dette budget principal au 31 décembre (y compris fonds de soutien emprunts à risque)



L'encours de dette n'a progressé que de 4% en 2016 et de 25% en 8 ans, soit +1,3 M€ en moyenne par an, contre +4,2 M€ en moyenne par an au cours de la période 2003-2008. Enfin, la capacité de désendettement à fin 2016 s'établissait à 12,5 années.

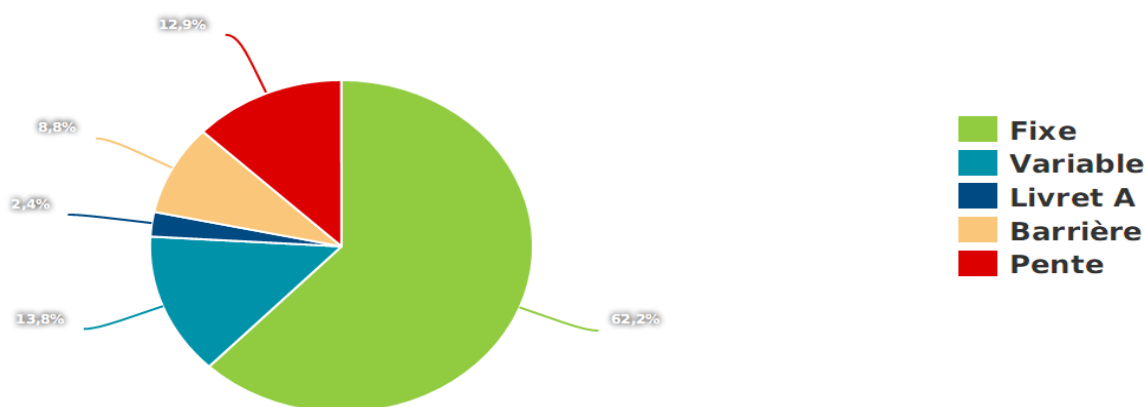
#### **4. Analyse de la dette du budget principal au 31/12/2016 et évaluation des risques**

L'encours de dette du budget principal au 31 décembre 2015 se situe à 51 705 097 € (+4%), déduction faite de l'aide du fonds de soutien pour les emprunts à risque.

La durée de vie moyenne des emprunts se situe à 9 ans et 5 mois contre 8 ans et 11 mois en raison de la contractualisation de nouveaux emprunts et de l'allongement de la durée résiduelle de l'emprunt réaménagé (Euro / Franc Suisse).

Le taux moyen affiché au 31 décembre 2016 est de 3,12%, contre 4,76% au 31 décembre 2015, en raison de la baisse des taux indexés et du réaménagement de l'emprunt Euro / Franc Suisse.

#### **Dette par type de risque**



© Finance Active

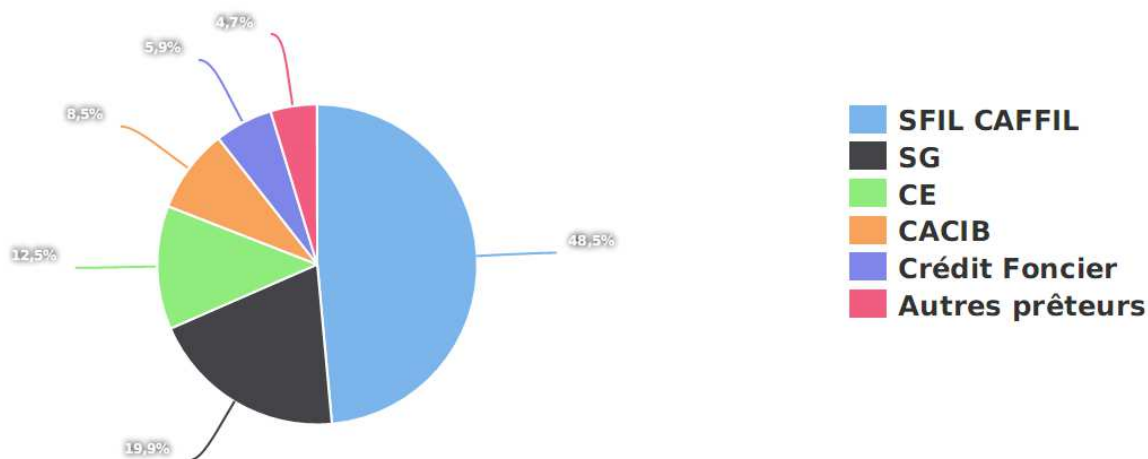
Au 31/12/2015

La part de taux fixe représente aujourd'hui 62,2% de l'encours alors que les taux variables représentent 16,2% (variable + livret A).

Les produits structurés ne représentent plus que 21,7 % de l'encours et se répartissent entre les taux fixes à barrière et un taux fixe dit « de pente ».

La répartition par prêteur montre la part toujours prépondérante de la SFIL / CAFFIL (ex-DEXIA) dans l'encours de la Ville, part qui s'est renforcée avec le réaménagement de l'emprunt Euro / Franc Suisse. La Caisse d'Épargne et sa filiale le Crédit Immobilier devance ensuite la Société Générale.

### Dette par prêteur



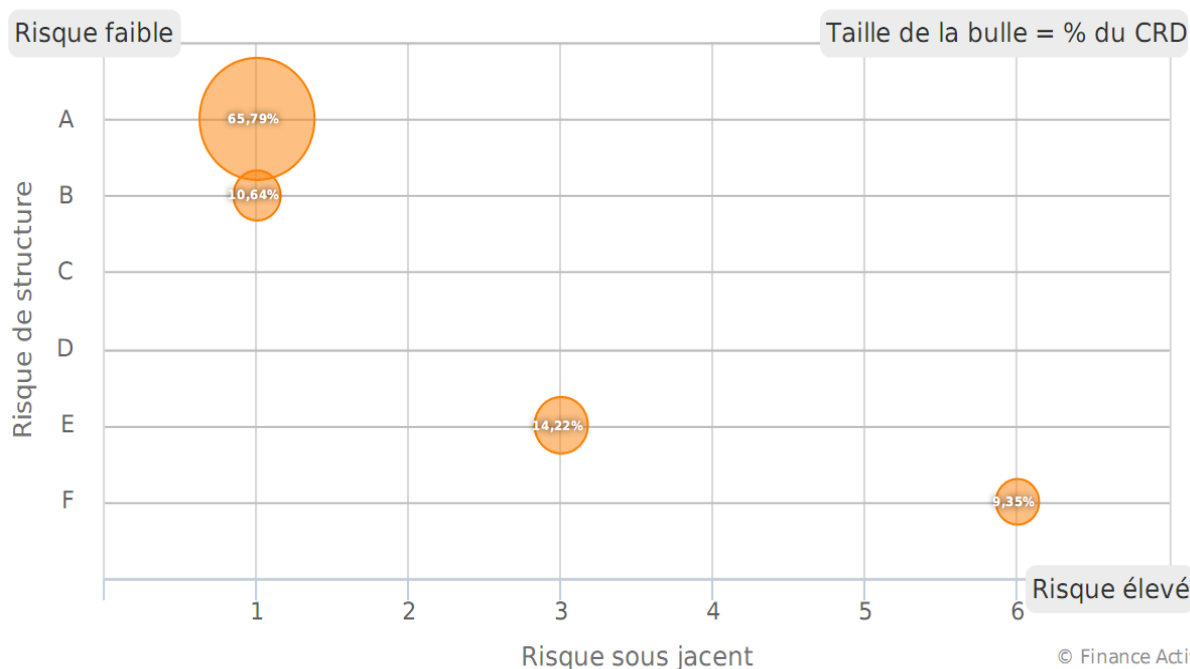
Au 31/12/2016

© Finance Active

L'exposition au risque de l'encours de la Ville s'est considérablement réduit en 2016 avec le réaménagement de l'emprunt toxique Euro / Franc Suisse contracté en 2007. Cette opération s'est traduite par la disparition d'un risque « hors charte Gissler » classé 6F et la mise en place de nouveaux financements sur des produits à risque faible classés 1A.

Le risque au 31/12/2015 était réparti de la manière suivante :

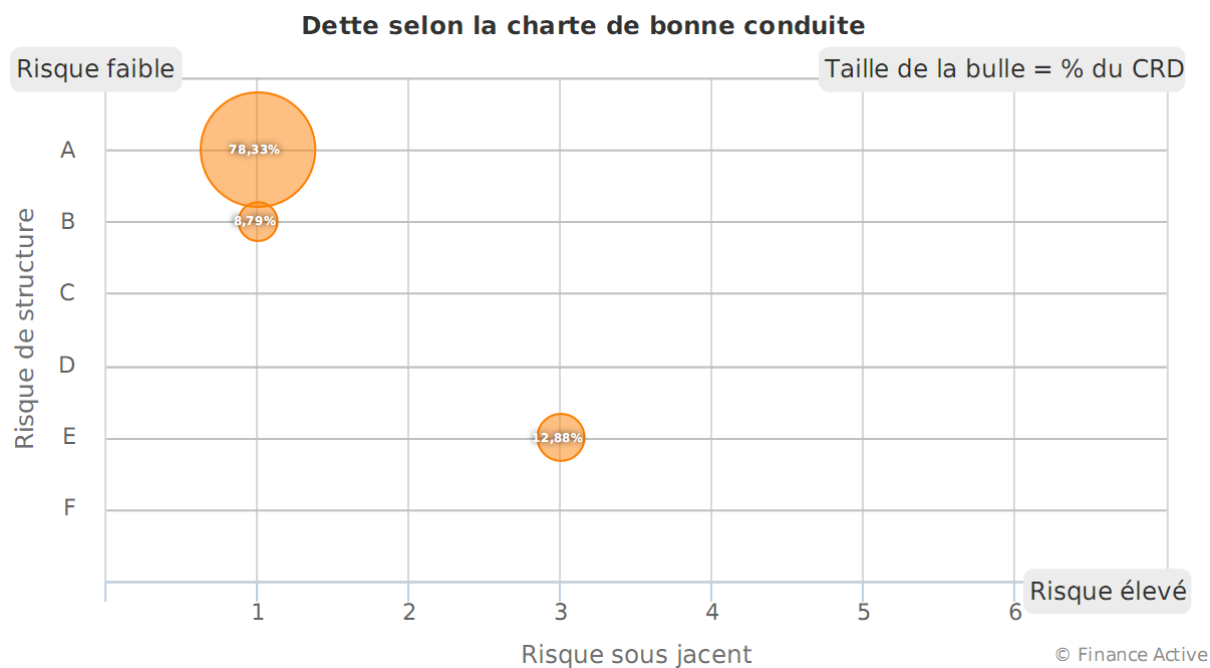
### Dette selon la charte de bonne conduite



© Finance Active



Le risque au 31/12/2016 est réparti comme suit :



On constate que l'encours à risque « modéré » (1A à 1B) représente à présent 87,12% de l'encours de dette. Seul un emprunt contracté avec Dexia Crédit Local en 2007 présente encore, fin 2016, un risque de structure élevé.

### **III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017**

D'un point de vue budgétaire, ces orientations budgétaires traduisent une volonté de maîtrise des dépenses sans diminuer le niveau de services rendus, en optimisant et modernisant les outils et services publics mis en place afin de rester proche des attentes et besoins de la population.

Cette maîtrise budgétaire permettra également de dégager des marges de manœuvre financières améliorant ainsi les capacités d'autofinancement de la Ville et limitant le recours à l'emprunt dans le temps.

D'un point de vue politique, ces orientations budgétaires 2017 traduisent la volonté de la Ville de renforcer son action sur 4 priorités :

#### **1. Développement économique et urbain**

L'action de la Ville de Dax vise à soutenir l'activité économique, soutenir le commerce, tout en travaillant sur les espaces urbains publics pour renforcer l'attractivité, l'accessibilité du centre-ville et du « centre commerçant ». Il s'agit ainsi de remettre de l'humain au cœur de l'urbain.

Les halles participent largement à cette volonté. Il ne s'agit pas d'un simple projet de rénovation. C'est un projet de restructuration d'un bâtiment obsolète et d'aménagement de son environnement. Il sera le cœur de notre centre commerçant. Il incarnera la vitalité et le dynamisme de notre centre-ville. Il sera notre identité et notre différence.

Au travers de ce projet nous pourrons mieux soutenir l'organisation des circuits courts, valoriser des produits de qualité du terroir, soutenir encore davantage certaines filières de l'agroalimentaire en souffrance et compléter toute l'offre commerciale existante en centre-ville. C'est aussi un projet permettant de préserver un certain art de vivre, de défendre l'économie locale et ses emplois non délocalisables.

Budget mis en œuvre en 2017 : travaux de réaménagement du quartier des halles pour 495 K€ au budget principal + 744 K€ aux budgets annexes.

Le travail mené sur la réorganisation du stationnement en vue d'améliorer et faciliter l'accès aux commerces et de mieux informer les visiteurs et usagers contribuera également à asseoir notre volonté de défendre l'activité commerciale de centre-ville. Budgets mis en œuvre : plan de jalonnement : 384 K€ et renouvellement des horodateurs pour 425 K€.

#### **Les actions 2017 :**

⇒ La restructuration des halles : Une consultation a été lancée fin 2016 pour choisir le futur maître d'œuvre des travaux de restructuration des Halles.

Le choix de l'architecte lancera donc définitivement la phase de réalisation de cette opération structurante pour le commerce et l'attractivité du centre ville.

Les premiers travaux devraient débiter par la démolition du parking semi-enterré de la Cathédrale et l'aménagement d'une esplanade qui accueillera en 2018, dans un espace transitoire, les commerçants des Halles pendant la durée des travaux.

Cette opération estimée à 10 M€ HT se répartira sur trois budgets : le budget principal pour les travaux des Halles proprement dits, le budget annexe des activités assujetties à la TVA pour les travaux sur les boutiques qui feront l'objet de baux commerciaux et le budget annexe des parcs de stationnement pour les travaux de démolition du parking existant et la réhabilitation du parking souterrain des Halles.

Les aménagements de voirie en surface seront assurés par le Grand Dax dans le cadre de sa compétence voirie.

Ce projet bénéficie d'ores et déjà du soutien de la Région Nouvelle Aquitaine et pourrait bénéficier d'autres financements.

**Une autorisation de programme de 9,8 M€ HT sera proposée lors du vote du budget primitif, répartie sur les trois budgets concernés.**

| REAMENAGEMENT DES HALLES     |      | 2016             | 2017                | 2018                | 2019                | TOTAL HT            |
|------------------------------|------|------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <i>pour rappel TTC Ville</i> |      | 36 168,00        | 494 851,00          | 4 167 702,00        | 3 016 399,28        | 7 715 120,28        |
| Budget Ville en HT           | 1602 | 30 140,00        | 412 375,83          | 3 473 085,00        | 2 513 666,07        | 6 429 266,90        |
| Budget Stationnement en HT   | 1602 | 0,00             | 625 633,10          | 729 600,00          | 0,00                | 1 355 233,10        |
| Budget AAT en HT             | 1602 | 0,00             | 42 004,50           | 655 000,00          | 1 086 495,50        | 1 783 500,00        |
| <b>TOTAL HT</b>              |      | <b>30 140,00</b> | <b>1 080 013,43</b> | <b>4 857 685,00</b> | <b>3 600 161,57</b> | <b>9 568 000,00</b> |

⇒ La mise en œuvre du FISAC Halles : L'opération de restructuration des Halles de Dax s'inscrit dans une stratégie de redynamisation du commerce de centre ville au travers d'un équipement structurant à même de constituer un point d'attractivité générant des flux pour le commerce local. Cette opération a été retenue par l'État au titre du FISAC ce qui permettra à la ville de bénéficier de financements sur les travaux relatifs aux commerces installés sur cet espace à hauteur de 200 K€.

⇒ Le programme d'intervention sur les réseaux, l'éclairage public et les voiries(1,3 M€) : Après avoir réalisé la première tranche des travaux de la route de Tercis, la Ville a transféré la compétence voirie au Grand Dax. C'est donc ce dernier qui assurera la maîtrise d'œuvre de la seconde tranche de travaux prévue en 2018. Cependant, la Ville restant compétente en matière d'éclairage public, de réseaux d'eau pluviale et d'enterrement des réseaux, elle accompagnera cette opération de rénovation des entrées de ville.

⇒ Le plan de jalonnement de centre ville (384 K€): après étude de l'existant et des possibilités d'amélioration, un plan de jalonnement de centre ville a été établi. Il prévoit le renouvellement de la signalétique directionnelle ainsi que la signalétique d'intérêt local : équipements publics , patrimoine, entrées du cœur de ville, signalisation piétonne.

⇒ La refonte des modalités de stationnement (425 K€): suite à une étude sur le stationnement en centre-ville menée fin 2016, de nouvelles modalités de fonctionnement du stationnement seront définies en 2017.

Ces changements nécessiteront la modernisation du parc d'horodateurs de la ville qui sont aujourd'hui vétustes. La mise en œuvre du forfait de post-stationnement, en lieu et place des contraventions, nécessitera de définir de nouvelles modalités de contrôle du stationnement payant.

## **2. Culture, jeunesse et éducation :**

Doter notre ville d'une véritable identité culturelle, par le développement d'actions et de politiques publiques, faisant de la culture un vecteur de connaissance, d'émancipation, de socialisation et d'éducation, telle est l'ambition de cette municipalité. A cet égard, la nouvelle dénomination que nous avons voulu donner aux établissements scolaires en est l'illustration la plus symbolique.

La Ville sera à l'écoute de sa jeunesse, attentive et active à son égard. Nous renforcerons encore les outils et espaces qui lui sont dédiés, notamment autour du centre social et culturel ou de l'esc'halles. Cette jeunesse, il nous faut aussi lui donner toutes les cartes pour en faire les citoyens de demain ; nous leur proposerons des services éducatifs de qualité, une offre culturelle accessible et adaptée, des espaces de loisirs permettant leur épanouissement. La poursuite des études relatives au projet de médiathèque (60 K€), et sur certains équipements sportifs pour 240 K€ (sols gymnase André Darrigade...) sont des illustrations concrètes de cette volonté.

En complément, la ville continuera à proposer l'organisation de manifestations de plus en plus riches et attractives comme les Rencontres à Lire, le festival de la photographie, la saison culturelle, les expositions au musée, avec des projets associant les jeunes, les scolaires, les collégiens, les lycéens.

L'éducation et la préservation des conditions de bon enseignement pour nos enfants restent également prioritaires. A cet effet, le plan pluriannuel de travaux dans les écoles (400 K€) sera poursuivi avec l'entame notamment de travaux de rénovation des restaurants scolaires et la mise en conformité des écoles en matière d'accessibilité. Des travaux de sécurisation des écoles seront également lancés. Le déploiement des équipements informatiques dans les écoles (20 K€) se poursuivra en lien avec les équipes éducatives.

Enfin, l'action municipale en matière de Temps d'Activités Périscolaires ne faiblira pas. Les TAP connaissent un grand succès et participent au développement et à la réussite scolaire des enfants fréquentant les écoles de Dax. Ce dispositif se poursuivra en 2017.

### **Les actions 2017 :**

⇒ Plan pluriannuel de travaux dans les écoles (400 K€) : Les efforts d'entretien et d'amélioration des bâtiments scolaires seront poursuivis au cours des prochaines années pour offrir les meilleures conditions de travail aux enseignants et aux élèves de la Ville. En particulier, les travaux de rénovation des restaurants scolaires et la mise en conformité des écoles en matière d'accessibilité seront poursuivis avec en 2017 la réfection du restaurant de l'école Lucie Aubrac. Des travaux de sécurisation des écoles seront également lancés.

⇒ Équipements informatiques des écoles (20 K€): le déploiement d'équipements informatiques dans les écoles dacquoises se poursuivra en lien avec les équipes éducatives.

⇒ Temps d'Activités Périscolaires : Mis en œuvre à l'occasion de la réforme des rythmes scolaires, les temps d'activités périscolaires (TAP) connaissent un grand succès et participent au développement et à la réussite scolaire des enfants fréquentant les écoles de Dax. Ce dispositif se poursuivra en 2017.

⇒ La mise en œuvre de l'agenda 21 en milieu scolaire par des actions de sensibilisation aux problématiques environnementales se poursuivra avec notamment le service régulier de repas bio dans les restaurants scolaires.

⇒ Le projet de médiathèque (60 K€) : L'exercice 2018 verra la poursuite des études de programmation et le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la désignation de l'architecte qui conduira les travaux de transformation de l'actuelle bibliothèque en médiathèque et la réhabilitation du bâtiment Sévigné. Cette procédure et les études qui suivront amèneront à une consultation des entreprises en 2018 et à des travaux qui pourraient débuter fin 2018.

⇒ Les archives municipales (70 K€) : Le déménagement des archives municipales est devenue aujourd'hui une nécessité, les locaux actuels ne répondant plus aux exigences de conservation des documents et aux conditions de consultation par le public.

Le projet de déménagement des archives dans les anciens locaux de la Banque de France, propriété de la Ville depuis 2006, a été étudié et fera l'objet de la désignation d'un maître d'œuvre en 2017. Ce bâtiment pourrait être mutualisé avec le Grand Dax qui ne dispose pas actuellement de locaux adaptés. Les travaux devraient être réalisés en 2018.

⇒ La Cathédrale (86 K€) : Comme l'ensemble du patrimoine communal, la Cathédrale de Dax nécessite des travaux de gros entretien réguliers. Ainsi, il est prévu que des travaux de réfection soient entrepris en 2017, en particulier sur le grand orgue.

⇒ La politique d'encouragement à l'ouverture culturelle sera poursuivie, avec une programmation culturelle de qualité, les festivals du conservatoire ou de la photographie, les rencontres à lire, l'encouragement à la liberté de création et l'incitation à la découverte, pour tous les publics, de l'art sous toutes ses formes. La Ville de Dax continuera à proposer au public des spectacles de qualité, une offre culturelle pour le plus grand nombre avec une variété des expressions artistiques, une politique tarifaire et d'abonnements adaptée aux jeunes, aux familles et aux personnes en difficultés.

### **3. Solidarité et logement**

La vieillesse a changé de visage, elle est souvent active, engagée dans des activités diverses, sportives, culturelles, touristiques, elle est aussi familiale et solidaire. Mais la vieillesse est parfois synonyme d'isolement et de perte d'autonomie, elle nécessite alors une prise en charge venant de l'extérieur de la famille. C'est précisément là, que doivent exister des politiques de solidarité permettant de garantir aux personnes concernées et à leurs familles, confort dans l'hébergement, attention et humanité dans la prise en charge, écoute et bienveillance pour les proches, en d'autres termes une véritable politique de solidarité.

C'est réellement la démarche constante portée par la majorité municipale, qui souhaite offrir aux personnes âgées les conditions du bien vieillir. Avec la réalisation des deux ephad, Gaston Larrieu et Alex LIZAL inauguré il y a quelques semaines, nous avons démontré notre volontarisme en la matière.

La majorité municipale mène également une action volontariste en direction des familles et de la petite enfance, dans les crèches et autres services dédiés à la parentalité et à la famille (1,6 M d'euros de subvention au CCAS).

Comment ne pas évoquer, au titre de la solidarité, le chantier engagé dans le cadre de la « politique de la ville », sur le quartier de CUYES, à travers notamment la requalification des pieds d'immeuble qui constituera la dernière étape de la grande réhabilitation engagée.

Les travaux ont débuté, en novembre dernier, pour le réaménagement des espaces extérieurs. Déjà des parkings ont été refaits. Un mini stade urbain sera construit, l'école Gischia sera mieux intégrée à l'ensemble, les pieds d'immeuble bénéficieront d'un aménagement végétal, du mobilier urbain sera construit, la grande prairie au coeur de l'ensemble sera aménagée, la cité bénéficiera de voies traversantes pour être plus ouverte sur l'extérieur et devenir à part entière un quartier agréable du centre-ville. Budget mis en œuvre en 2017 : 1 M d'euros. La mise en œuvre des actions de la politique de la ville en matière d'éducation, de culture et d'amélioration de la qualité de l'environnement urbain se poursuivront en coordination avec le Grand Dax.

En matière de logement, la municipalité injectera à nouveau dans l'OPAH-RU pour la rénovation de logements et pour la résorption de l'Habitat Insalubre plus de 118 000 euros.

A noter qu'en 2016 sera mis en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (140 K€) : suite au vote, en septembre 2015, d'un programme de travaux d'accessibilité d'une durée de 9 ans validé par l'État, la Ville poursuivra en 2017 les travaux de mise en accessibilité de ses bâtiments (Bâtiments administratifs, locaux associatifs...).

Les actions 2017 :

⇒ La résidentialisation du quartier Cuyès (1 M€) : Une démarche participative a été réalisée en 2012 et les propositions formulées par les habitants, accompagnés par un bureau d'étude, pour améliorer le fonctionnement urbain du quartier ont été prises en compte afin de renforcer le niveau d'équipement, clarifier et adapter le fonctionnement des espaces publics, répondre au besoin en stationnement et sécuriser la circulation.

Des travaux d'aménagement des espaces publics autour des logements du quartier Cuyès ont débuté et seront poursuivis en 2017. Ces travaux d'aménagement sur les espaces extérieurs concerneront les cheminements piéton, des jardins privatifs et les espaces collectifs, afin de rendre ce quartier attractif non seulement pour les résidents mais également pour l'ensemble des usagers et riverains.

L'environnement immédiat des immeubles sera retraité (pieds des immeubles, espaces verts, stationnement...) dans le cadre d'un projet global de requalification et de réintégration urbaine.

Pour ce faire, la Ville de Dax prendra la maîtrise d'ouvrage des travaux, en accord avec XL Habitat actuellement propriétaire des locaux, pour une opération de démolition/reconstruction d'un nouvel équipement public destiné au quartier mais aussi à l'ouvrir sur le reste de la ville. Les fonctions assignées au nouvel équipement public sont les suivantes :

- Fournir aux habitants de Cuyès un lieu d'accueil de qualité ouvert de manière très régulière pour prendre en compte leurs préoccupations, leurs attentes et leurs besoins en terme social, économique, d'animation, de convivialité et d'entraide grâce à une synergie partenariat des acteurs sociaux, culturels et sportifs;
- Permettre aux familles résidentes de disposer d'un espace de vie utilisable pour des manifestations publiques ou privées;
- Accueillir dans le quartier des activités de qualité qui valorisent le quartier, qui l'ouvrent sur le reste de la ville et de l'agglomération.

Simultanément, une solution sera recherchée pour les commerces existants avec en particulier des aménagements piétons et des ouvertures qui permettront de mieux relier la cité Cuyès à l'équipement commercial de proximité.

Une autorisation de programme sera proposée à l'occasion du vote du budget primitif :

|   |        |              |            |              |              |            |
|---|--------|--------------|------------|--------------|--------------|------------|
| Aménagement des espaces extérieurs de Cuyes | P16081 | 3 132 307,48 | 135 307,48 | 1 000 000,00 | 1 000 000,00 | 997 000,00 |
|---|--------|--------------|------------|--------------|--------------|------------|

⇒ Soutien au CCAS de Dax (1,6 M€): Le soutien financier de la Ville au CCAS de Dax se poursuivra avec une subvention consacrée à plus de 50% au financement du fonctionnement des crèches de la Ville. Le CCAS participe également à la cohésion sociale au travers des actions menées auprès des seniors dacquois, des EHPAD dont il a la gestion en particulier l'EHPAD Gaston Larrieu livré en octobre 2014 et l'EHPAD des Camélias, livré à la rentrée 2016. Le CCAS porte également des actions en faveur de l'accompagnement social des ménages dacquois, en lien avec le Plan Territorial d'Insertion (PTI) conduit par le pôle solidarité du Conseil Départemental.

⇒ Le programme d'actions en faveur de la qualité de vie des seniors dacquois porté par le CCAS sera également poursuivi : Le service d'aide au déplacement sera poursuivi afin de faciliter l'accès aux animations et aux activités sociales de prévention, aux événements culturels et de la vie sociale, de contribuer à réduire l'isolement et à prévenir la survenue de la perte d'autonomie. Ces actions ont permis à la Ville d'obtenir le label national « bien vieillir, vivre ensemble ».

⇒ OPAH-RU (18 K€): Dans le cadre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat conduite par la CAGD, la Ville de Dax participe à la hauteur de 10% du montant de la subvention versée aux propriétaires par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et de la CAGD. La convention sur cette opération est encore opérationnelle car plusieurs projets de rénovation de logements sont en cours et les chantiers vont s'étendre sur 2017. La ville aura donc une part à financer en complément des subventions versées par l'ANAH, le Grand Dax et la Région Aquitaine.

⇒ La poursuite de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (100 K€) : Après les acquisitions des terrains et la démolition de l'habitat insalubre des ilots des Muletiers et LAULANNE, la Ville a créé, au cours de l'année 2016, des jardins partagés, une placette sur l'îlot LAULANNE. Sur l'îlot des Muletiers, la construction d'une résidence d'habitat social pourrait débuter en 2017.

⇒ La mise en œuvre des actions de la politique de la ville : les actions en direction des quartiers politique de la ville en matière d'éducation, de culture et d'amélioration de la qualité de l'environnement urbain se poursuivront en coordination avec le Grand Dax.

#### **4. Développement durable**

La préservation et la valorisation de l'environnement et du patrimoine local écologique constituent des enjeux très forts. La préservation du cadre de vie participe au bien vivre sur notre territoire et constitue un enjeu d'attractivité.

La propreté urbaine, le fleurissement, les aménagements paysagers légers constitueront les premiers points d'appui du « bien vivre ma ville ». Et la valorisation du patrimoine local tels que la maison de la Barthe ou le parc du Sarrat, l'obtention du label « Ville d'art et d'histoire » permettront de créer une identité, de valoriser l'image patrimoniale et architecturale de notre cité.

Ainsi les travaux sur la Cathédrale et préservation de nos archives participent à ce devoir de mémoire, à sa préservation. En ce sens également, la demande d'inscription de la ville au label des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, est un enjeu pour l'avenir, pour la promotion et la valorisation de notre histoire, de notre destination. C'est une démarche culturelle et patrimoniale sans précédent qui vient d'être engagée.

Cette ville a été façonnée par des siècles de vie, son présent se nourrit de son histoire et trace son avenir avec toujours le même objectif: offrir le plus de confort et de fierté possible à ceux qui vivent ce territoire. En ce sens, le dispositif d'aide à l'embellissement des façades sera poursuivi en 2017. Ces aides concernent le centre ville historique ainsi que l'avenue Saint-Vincent-de-Paul.

La mise en œuvre d'une gestion éco-responsable en matière de déchets, en matière d'espaces verts s'appuyant notamment sur le « zéro phyto » et la protection de la biodiversité urbaine, sur la modernisation du réseau d'éclairage public participeront également à la mise en place de cette politique environnementale qui trouvera un complément naturel dans les politiques publiques menées par le Grand Dax notamment en matière de Plan Climat, de Territoire à Énergie Positive et de Croissance Verte ou encore de création du réseau cyclable.

Ces politiques devront s'appuyer et trouver des relais forts au sein du tissu associatif pour diffuser ce message d'éco-responsabilité et d'éco-citoyenneté. C'est un défi collectif.

Enfin, des travaux de renforcement des protections contre les inondations et de gestion des eaux pluviales seront poursuivis à hauteur de 260 K€.

## **Les actions 2017 :**

⇒ Un certain nombre d'actions ont été prévues dans le cadre de l'agenda 21 voté par la Ville :

- Économies d'énergie et lutte contre le réchauffement climatique par Le remplacement des éclairages publics par des équipements plus respectueux de l'environnement ainsi que la réalisation de diagnostics de performance énergétique des bâtiments communaux.
- L'utilisation de moyens de lutte biologique contre les nuisibles et l'entretien du patrimoine arboré resteront des priorités avec pour objectif de supprimer totalement l'utilisation des produits phytosanitaires en 2017. La Ville participe ainsi à un groupement de commande pour l'achat de matériel adapté à ces nouvelles obligations réglementaires.
- Pratiques écologiques, sociales et solidaires : Les actions de sensibilisation, à l'occasion de la semaine du Développement Durable seront également renouvelées.
- Réduction de la production de déchets : Le dispositif des gobelets réutilisables sera reconduit pour les manifestations organisées par la Ville.
- Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (140 K€) : suite au vote, en septembre 2015, d'un programme de travaux d'accessibilité d'une durée de 9 ans validé par l'État, la Ville poursuivra en 2017 les travaux de mise en accessibilité de ses bâtiments (Bâtiments administratifs, locaux associatifs...).

⇒ Promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité (45 K€) : Les aides à l'embellissement des façades seront poursuivies en 2017. Ces aides concernent le centre ville historique ainsi que l'avenue Saint-Vincent-de-Paul.

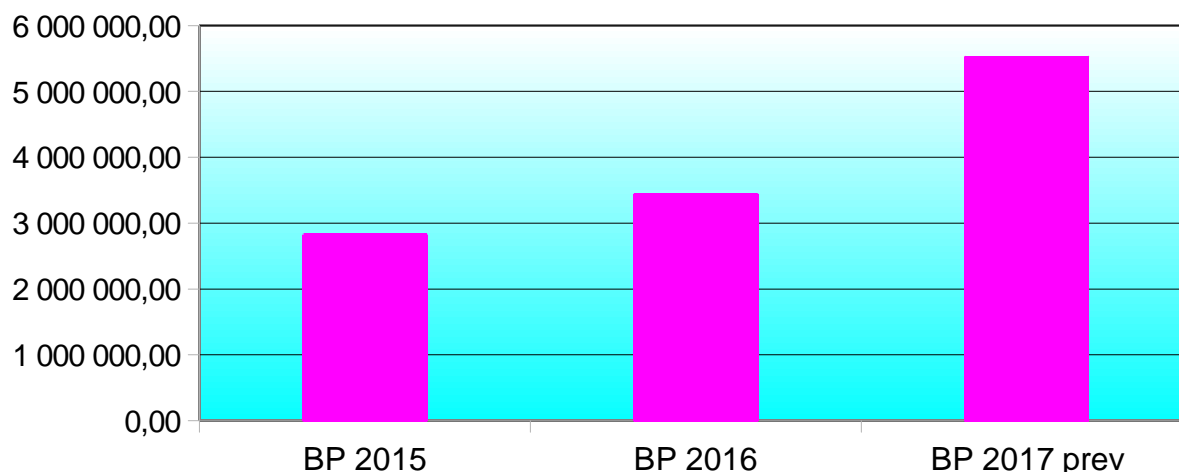
⇒ Renforcer la protection de la Ville contre les crues (260 K€) : Les travaux de renforcement des protections contre les inondations et de gestion des eaux pluviales seront poursuivis. La Ville contribuera également aux études menées dans le cadre de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations).



## IV – LES ORIENTATIONS FINANCIERES 2017

Les perspectives financières montrent une évolution positive de l'épargne de BP à BP en 2017, malgré la baisse des dotations de l'État et l'absence de produits de cessions et de produits exceptionnels.

### Evolution de l'épargne brute (C.A.F. brute)



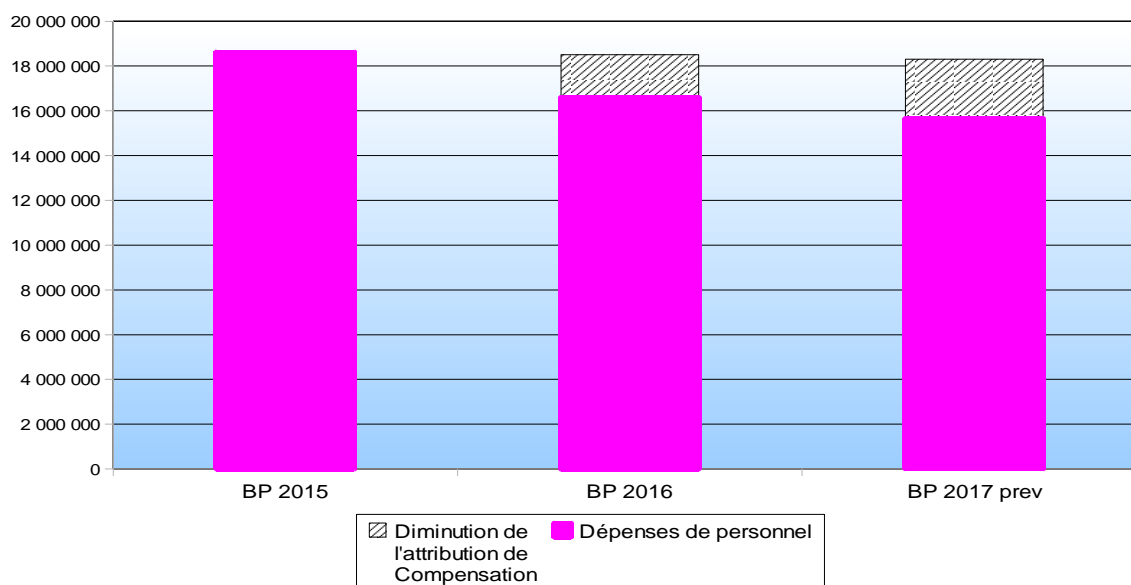
Les prévisions de l'exercice 2017 amènent à un autofinancement en forte hausse (5,3 M€) en raison d'un résultat antérieur repris à hauteur de 3,2 M€. Hors résultat antérieur, l'autofinancement de l'exercice est stable avec 2,1 M€.

L'autofinancement dégagé en 2017 permet donc de faire face au remboursement des emprunts (3,1 M€) et dégager un autofinancement net positif pour le financement des investissements (2,2 M€).

Pour cela, la maîtrise des dépenses de fonctionnement sera poursuivie avec une maîtrise des principaux postes de dépenses.

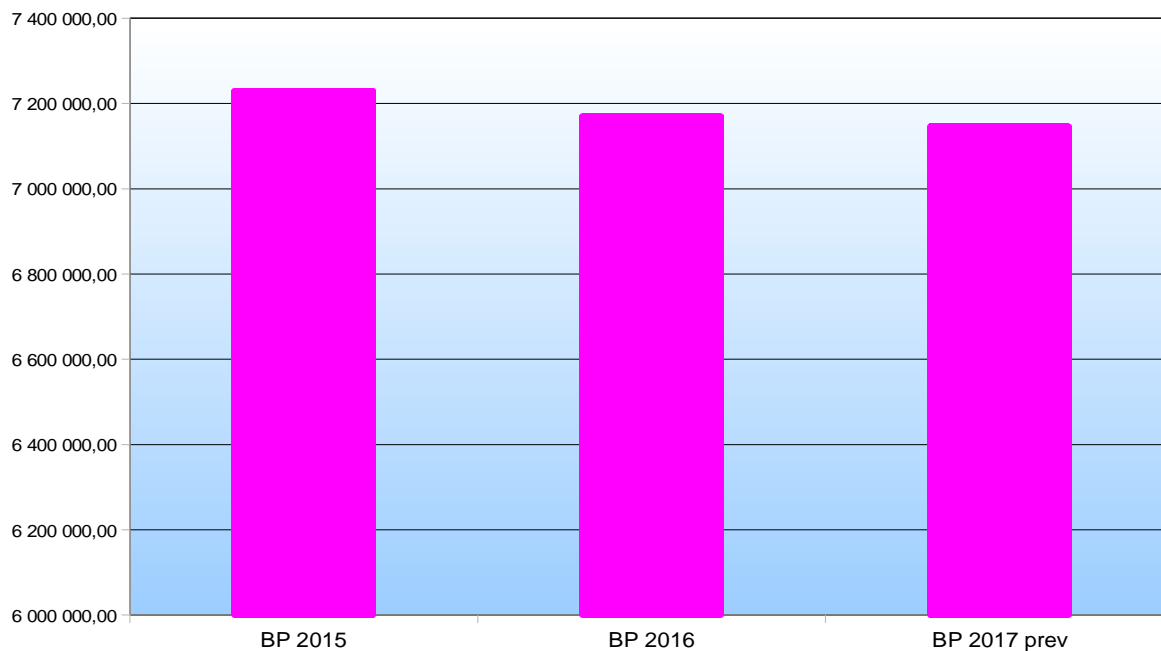
Les charges de personnel seront en diminution (-1,15%), hors transferts, même si l'effet de l'évolution du point d'indice des fonctionnaire décidée par l'État (+0,6% en juillet 2016 et +0,6% en février 2017) impactera le budget en année pleine sur 2017.

### Evolution des dépenses de personnel de BP à BP



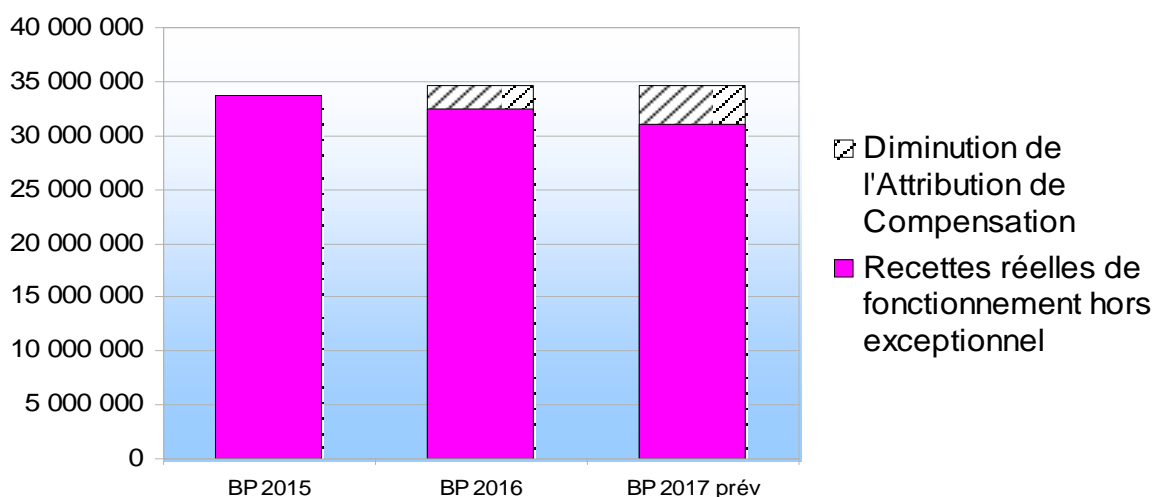
De même, les dépenses de fonctionnement courant sont anticipées en baisse pour la deuxième année consécutive avec -0,3%.

### Evolution des dépenses de fonctionnement courant de BP à BP



Les recettes réelles de fonctionnement sont en diminution sensible en raison de la baisse de l'Attribution de compensation vers par le Grand Dax (-1,2 M€) suite à la mise en place des services communs (Ressources Humaines, Finances, Informatique). Hors transfert, les recettes sont stables.

### Evolution des recettes réelles de fonctionnement



En matière d'investissement, la réhabilitation des Halles de Dax sera engagée en 2017 par la démolition du parking semi-enterré de la Cathédrale. Le lauréat du concours d'architecte sera désigné mi-2017 et les travaux de réhabilitation des halles débuteront en 2018.

Une autorisation de programme fera l'objet d'un vote au moment du Budget Primitif pour un montant d'opération de 10 M€ HT réparti sur trois budgets : le budget principal pour les travaux de réhabilitation des Halles hors boutiques (7,7 M€ TTC), le budget annexe parcs de stationnement pour les travaux de démolition du parking haut-Cathédrale et la réhabilitation du parking des Halles (1,4 M€ HT) et enfin le budget annexe des activités assujetties à la TVA pour les travaux relatifs aux boutiques et parties communes 1,8 M€ HT).

Pour 2017, les crédits de paiement devraient s'élever à 1,1 M€ HT dont 600 K€ sur le budget annexe stationnement et 400 K€ HT sur le budget principal (500 K€ TTC).

Les études relatives à la médiathèque seront poursuivies en 2017 avec le lancement d'une consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre. Une autorisation de programme sera votée lorsque le programme sera précisé et le planning de réalisation définitivement arrêté.

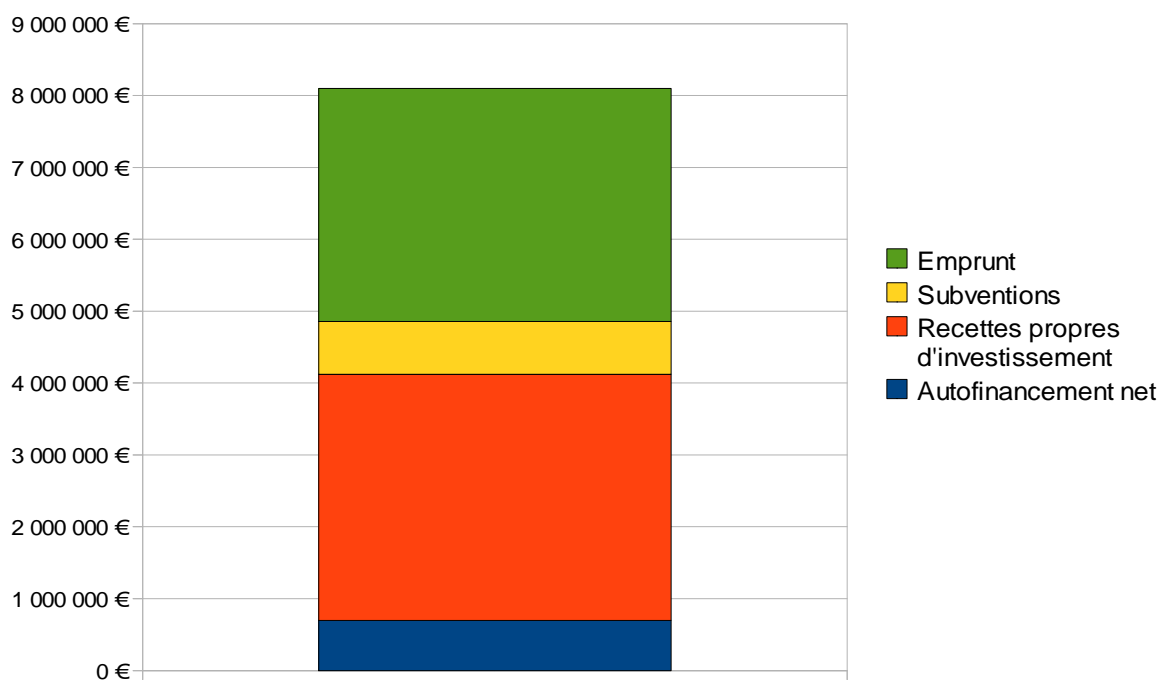
D'autres travaux importants seront réalisés en 2017 :

- La poursuite de l'opération de résidentialisation de Cuyès soutenue par l'État au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (1 M€). Une autorisation de programme sera proposée lors du vote du budget à hauteur de 3,1 M€ dont 1 M€ de crédits de paiement sur 2017.
- En matière de voirie, la Ville accompagnera les travaux de la seconde tranche de de la route de Tercis (523 K€ : enterrement des réseaux, eau pluviale, éclairage public...) et participera à la réfection des réseaux d'eau pluviale (477 K€) et éclairage public (295 K€).
- Concernant les bâtiments communaux, la mise en conformité avec les règles d'accessibilité des bâtiments publics sera poursuivie selon le calendrier défini par l'Agenda d'Accessibilité Programmée voté au Conseil Municipal du 24 septembre 2015 et approuvé par l'État (140 K€)
- Des travaux de réfection du restaurant scolaire de l'école Lucie Aubrac seront réalisés (187 K€), ainsi que des travaux d'entretien et de sécurisation dans l'ensemble des bâtiments scolaires (211 K€).
- Le renouvellement de l'ensemble du parc d'horodateurs de la Ville sera réalisé en lien avec la définition des nouvelles modalités de stationnement en centre-ville (425 K€)
- Des études et des travaux de protection contre les inondations seront menés comme chaque année afin de renforcer le niveau de sécurité en cas de crue de l'Adour (230 K€)
- La Ville participera, comme elle s'y était engagée, au financement du centre aquatique porté par le Grand Dax à hauteur de 1 M€ répartis sur 4 années (260 K€ en 2017)
- La Ville mettra en place un nouveau plan de jalonnement permettant en particulier de mieux signaler les pôles d'intérêts touristiques et commerçants du centre-ville (384 K€).

Le recours à l'emprunt devra être limité au strict nécessaire afin de contenir le poids de la dette sur le budget de la Ville.

Il est envisagé à hauteur de 3,3 M€ en 2017, soit un montant proche au remboursement de capital prévu au cours de l'exercice.

### Financement des investissements 2017



L'ensemble des ressources de la Ville devront cependant être optimisées par l'obtention de subventions supplémentaires et la cession d'actifs non indispensables à l'exercice des missions de service public de la Ville, afin de réduire les besoins de financement.

L'ensemble de ces éléments devrait conduire à stabiliser, pour l'exercice 2017, le niveau des taux de fiscalité directe à leur niveau de 2016.

## **V – LES BUDGETS ANNEXES DE LA REGIE MUNICIPALE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT**

La Régie des Eaux de Dax regroupe 5 activités qui font l'objet, chacune d'entre elles, d'un budget annexe au budget général.

Deux d'entre eux retracent des activités classiques de services publics à caractère industriel et commercial destinés à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement.

Les trois autres, qui constituent également des services publics locaux à caractère industriel et commercial, sont essentiellement orientés vers le thermalisme, moteur de l'économie locale. Ce sont les activités d'exploitation de l'eau thermale, des boues thermales et du laboratoire d'analyses chimiques.

### **Constats et tendances observées en 2016**

#### ***En recette, légère hausse des ventes d'eau potable (+1.63% en recette)***

En volume, les ventes d'eau potable (consommations internes et externes), devraient diminuer de 0.34%, à comparer à la hausse de 2015 (+3.33%) et aux baisses constatées en 2013 (-6%) et 2014 (-6,8%).

#### ***Des résultats de plus en plus contrastés selon les catégories d'usagers :***

La consommation des ménages résiste. A la baisse en 2014 (-0,6%), 2013 (-0,9%) et 2012 (-1%), elle a connu une légère augmentation en 2015 (+0.91%) qui se confirme en 2016 (+0.09%), même si elle tend à se stabiliser. Cette résistance de la consommation est à souligner, malgré la mise en place, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la tarification équitable qui incite les ménages gros consommateurs à réduire leurs usages.

En termes de recettes, le produit de la vente d'eau aux ménages est en progression de 3.29% après une baisse de 2.6% en 2015.

Les gros consommateurs non thermaux (industriels, professionnels, artisans, collectivités) quant à eux, ont vu leurs usages augmenter de 1.87 %, après une hausse de 7.7% en 2015, ce qui constitue un indicateur positif.

Les exploitants thermaux ont « stoppé » le retrait très important de leur consommation d'eau potable (-4,15% en 2015 et -29.7% en 2014), avec une hausse de leur consommation en volume de 5%, à mettre en rapport avec l'augmentation de la fréquentation en 2016 et un été particulièrement chaud et sec.

La Ville de Dax, quant à elle, qui avait augmenté ses consommations de 11.93% en volume en 2015, les a réduits de 58.22%, ce qui traduit un effort de la collectivité pour réduire ses coûts de fonctionnement, malgré la sécheresse de la période estivale.

#### ***Tarification.***

La tarification équitable avec la pratique d'un prix progressif de l'eau a été appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La facture moyenne (301.91 €TTC/an) a baissé de 7.5 % par rapport à 2015 (326.30 €TTC/an). Plus significative, la facture médiane (194.35 €TTC/an) est en baisse de 8 %, ce qui s'explique, en partie, par le gel des tarifs de la Régie des eaux depuis 2014.

***Un prix de l'eau à Dax difficilement comparable à la moyenne du bassin Adour-Garonne du fait de la mise en œuvre de la tarification équitable.***

En 2013, le prix moyen de l'eau assainie sur le bassin Adour-garonne était, pour la facture de référence INSEE de 120 m<sup>3</sup>/an, de 3,68 €TTC/m<sup>3</sup>, contre 3,67 €TTC/m<sup>3</sup> à Dax.

Depuis 2014, cette comparaison n'est plus significative du fait de la mise en place de la tarification équitable qui favorise les consommations inférieures à 92 m<sup>3</sup>/an. Il convient désormais de comparer l'évolution moyenne des factures sur la base de celles de 2013.

Pour simple information, en 2015, le prix moyen de l'eau assainie est de 4,14 €TTC/m<sup>3</sup>, pour 120 m<sup>3</sup>, consommés à Dax.

### ***La gestion patrimoniale des réseaux : plus que jamais une nécessité.***

Le nombre de fuites ou de désordres détectés et traités diminue régulièrement, au fur et à mesure que s'étendent les programmes de travaux de rénovation, même si le rythme avait ralenti en 2014 en raison de la construction des nouveaux bureaux.

La Ville de Dax consacre des efforts importants pour renouveler ses réseaux, avec un taux de renouvellement 3 fois supérieur à la moyenne régionale.

Ces efforts se sont traduits en 2016 par une très nette augmentation du rendement du réseau d'eau potable qui flirte désormais avec les 85%, là où il stagnait à 69% en 2015.

Les améliorations apportées sur le réseau d'assainissement se sont traduites par une meilleure maîtrise des eaux pluviales. Elles doivent conduire à faire progresser une meilleure collecte des eaux usées et à réduire les coûts d'exploitation de la station d'épuration.

La poursuite de ces actions, tant en renouvellement de réseau qu'en recherche de fuites ou qu'en collecte sélective des effluents, constitue une priorité. L'amélioration de la gestion de l'exploitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement, la poursuite de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement et la mise en chantier d'un nouveau schéma directeur d'eau potable entamé fin 2016, devraient nous permettre de proposer et de hiérarchiser une politique pluriannuelle d'investissement.

### ***Un thermalisme qui poursuit la mutation apparue en 2013, avant de belles perspectives d'avenir.***

Le thermalisme dacquois qui s'était globalement stabilisé entre 2009 et 2011, avait connu, après la baisse de 2012 (-2%), celle de 2013 (-1,3%) puis de 2014 (-2,2%) une stagnation de sa fréquentation en 2015. La cessation d'activité de la Compagnie Thermale de Dax avec l'arrêt, début juin 2013, des Thermes Jean Nouvel, faisant suite à la fermeture des Thermes du Splendid fin 2012, avaient conduit à réduire le nombre d'établissements de soins à 11, alors que ceux-ci étaient encore au nombre de 16, hors Thermes Adour, en 2000. En 2016, il convient de noter que la fréquentation des établissements devrait être à nouveau à la hausse (+4.54%), ce qui préfigure une relance de l'activité qui devrait être « boostée » par la réouverture des thermes « Jean Nouvel », prévue en mars 2017. La dynamique semble donc positive.

Elle se traduit, dans les chiffres par une augmentation conséquente des consommations d'eau potable (+5%, après une baisse de 4,15% en 2015), de boues thermales (+2.83% après une baisse de 3,80% en 2015 et des ventes d'eau thermale (+1.65% après une baisse de 1.5% en 2015).

La tendance du léger déficit d'exploitation de la Régie des eaux thermales enregistré en 2013 (-23 k€), amplifié en 2014 pour atteindre 69 k€ s'était inversée en 2015, pour tendre vers un résultat d'exploitation de 30,4 k€. En 2016, cette bonne dynamique est confirmée, avec un résultat attendu de 96,4 k€ pour l'exercice.

La Régie des Boues devrait voir ses ventes augmenter de 2.8% après une baisse de 3,80% en 2015.

### ***Une activité immobilière ralentie:***

Les travaux et prestations effectués dans le cadre de l'activité immobilière restent très timides et très en deçà des niveaux avant crise. Seules les transactions immobilières sont relativement soutenues, comme cela avait été le cas en 2015.

### ***Une activité du laboratoire en régression :***

L'activité globale du laboratoire devrait se stabiliser en 2016.

L'activité du laboratoire a cependant diminué, en 2016, pour les prestations extérieures, ce qui a conduit, pour ce poste, à une diminution des recettes réelles d'exploitation de 18.1%, liée notamment à la sortie de la Régie de Saint-Paul-Lès-Dax de la liste de nos clients.

Le résultat d'investissement, en 2016, devrait se porter à 147 k€ en cumulé.

La réouverture des thermes Jean Nouvel prévue en mars 2017 et celle, un peu plus tardive, du splendide devrait néanmoins ouvrir de belles perspectives.

### ***L'activité totale de la Régie se stabilise.***

Les recettes réelles d'exploitation connaissent une légère hausse (+3.65%).

Les dépenses réelles de fonctionnement quant à elles, ont diminué de 2,4%, traduisant un effort de gestion important.

### ***Un résultat prévisionnel et une capacité d'épargne nette en hausse par rapport à 2015 mais insuffisante pour faire face aux investissements à venir.***

Le résultat brut d'exploitation devrait se porter à 1.096 M€HT.

Pour l'ensemble des 5 budgets, la capacité d'autofinancement nette est estimée à 2,8 M€HT (pour 2,2 M€HT en 2015) et augmente de 27%. Cette CAF nette représente 23,7% des recettes totales d'exploitation, contre 20,4 en 2015, 23,2 en 2014, 24,2% en 2013 et 28,9% en 2012. Ceci reflète la bonne gestion opérée en 2015. Cependant les efforts sont à maintenir pour dégager davantage d'épargne nette, de manière à faire face aux gros investissements à venir (travaux liés aux résultats des Schémas Directeurs en cours).

Les résultats sont, par ailleurs, contrastés en fonction des budgets et des activités.

La Régie des Boues a vu son résultat d'exploitation fortement augmenter en 2016 pour atteindre 170 k€ contre 43 k€ en 2015. La CAF nette (264 k€) a quant à elle fortement augmenté, grâce à ce bon résultat d'exploitation (+32%).

Le Laboratoire, voit son résultat d'exploitation encore chuter pour atteindre un déficit de 9,8 k€, après une baisse déjà observée en 2015 (-30.7 k€HT). Une multiplication des prélèvements et analyses, en interne, en 2017, devrait permettre d'inverser cette tendance et d'obtenir un retour à l'équilibre.

L'eau potable porte son résultat de fonctionnement, pour l'exercice à 138 k€HT. La CAF obtenue (619 k€) atteint un niveau plancher et est en diminution constante depuis plusieurs années (-1,8% par rapport à 2015). En 2017, les investissements devront être contenus et des efforts complémentaires devront être fournis pour limiter les dépenses de fonctionnement.

Le résultat d'exploitation de l'assainissement est en légère hausse en 2016 (résultat 2016 de 701 k€HT contre 307 k€ en 2015). La CAF nette progresse de 36 % (1 536 k€), ce qui la porte à un niveau juste acceptable et nécessitera de contenir les investissements en 2017, pour faire face aux gros investissements à prévoir à l'issue du Schéma Directeur d'Assainissement.

Le budget de l'eau thermique, en reprise, conduit à un résultat d'exploitation bénéficiaire de 96.4 K€HT, après avoir connu un résultat déficitaire de 39.5 k€ en 2015. La CAF nette, de 383 k€, est en nette augmentation (+63%).

### ***Un désendettement qui se poursuit.***

L'encours de dette a continué à diminuer. Seul le budget de l'assainissement est concerné par les emprunts souscrits en 2004 et 2005 pour financer la nouvelle station d'épuration. Les 4 autres budgets sont totalement désendettés.

### **Les orientations budgétaires pour 2017**

Les orientations budgétaires pour 2017 seront déclinées, comme en 2016, autour d'axes essentiels, cohérents avec la mise en œuvre, en 2015, d'un management par objectifs de la Régie des Eaux. Depuis 2016, des tableaux de pilotage servent de base à l'organisation de l'activité et permettent de rationaliser les coûts de fonctionnement. Les grands objectifs fixés sont au nombre de 10 :

- Objectif 1 : Mise en œuvre de la Certification ISO 9001 de l'ensemble des services.
- Objectif 2 : Améliorer la relation clientèle.
- Objectif 3 : Développer une politique de communication structurée.
- Objectif 4 : Assurer et développer les recettes de la Direction.
- Objectif 5 : Mettre en œuvre une politique patrimoniale pluriannuelle.
- Objectif 6 : Mettre en œuvre une politique pluriannuelle d'entretien des équipements.
- Objectif 7 : Développer une structure budgétaire pluriannuelle.
- Objectif 8 : Conforter le savoir-faire de la Régie.
- Objectif 9 : Respecter la réglementation.
- Objectif 10 : Structurer les outils informatiques de la Régie.

Ils permettent, dans leur ensemble, de répondre aux contraintes budgétaires autour de 4 axes principaux.

### **1 – Un effort d'investissement poursuivi mais contenu**

Les principaux besoins de la Régie des Eaux en matière d'investissement concernent le renouvellement, le renforcement ou la rénovation des réseaux et de leurs principaux équipements. Ils sont destinés à répondre aux objectifs de restauration de la qualité de l'eau, enjeu important de l'action territoriale au service de l'environnement, de la santé publique et de l'aménagement du territoire. Ils sont nécessaires pour participer au renouvellement et au développement et incontournables pour garantir une performance économique du secteur public local. La déclinaison pluriannuelle du programme d'investissement permet, par ailleurs, depuis 2016 :

- De mieux coordonner les travaux avec le service Voirie, le Département et les concessionnaires.
- D'anticiper les éventuelles contraintes budgétaires et d'ajuster le programme d'investissement de façon proactive.

### ***De nouveaux réseaux remplacés, rénovés ou renforcés dans différents quartiers de la Ville :***

2017 sera, à l'image de 2016, consacrée à l'aménagement des infrastructures d'eau et d'assainissement qui constituent souvent la première concrétisation sur le terrain des grands projets structurants engagés.



Les travaux proposés sur les réseaux d'eau ou d'assainissement, le sont en complète coordination avec les opérations d'aménagement de la voirie prévues par les collectivités compétentes correspondantes (CAGD et Conseil Général des Landes) et les concessionnaires (EDF, GDF...).

Des investissements plus spécifiques sont proposés pour améliorer la protection contre les inondations par débordement des réseaux.

En accompagnement des réseaux, il est proposé de poursuivre la rénovation et la sécurisation des captages d'eau potable et d'eau thermale destinées à maintenir le parc en bon état et à préserver la qualité de l'eau.

Des investissements seront également consacrés à l'acquisition et au déploiement d'outils de gestion, d'analyse et d'aide à la décision permettant la mise en œuvre de la politique de gestion patrimoniale des réseaux. Ce sont principalement des logiciels et des applicatifs métiers déclinés autour du développement du Système d'Information Géographique (SIG) qui a bénéficié d'un important investissement technique, humain et financier en 2016 et de la modélisation hydraulique des réseaux. Ces investissements et les formations du personnel qui en découlent seront mis en œuvre en poursuivant la démarche transversale qui associe l'ensemble des services de la collectivité concernés, ceux de la CAGD, du Conseil Régional d'Aquitaine et de l'Institut Géographique National, sous la houlette de notre géomaticienne.

Un nouveau site internet dédié a été mis en œuvre en 2016, permettant notamment une meilleure orientation des abonnés/usagers et d'effectuer de nombreuses démarches en ligne (paiement des factures d'eau par exemple). En 2017, il sera encore amélioré pour faciliter les démarches des usagers (contrat en ligne).

#### ***Des études:***

Une part importante de ces investissements est consacrée à la poursuite des études (Schéma Directeur d'assainissement, Schéma Directeur de l'Eau potable) engagées en 2015 et 2016 et destinées à proposer à la collectivité des orientations à court, moyen et long terme, déclinées en programmes pré-opérationnels, qui tiennent compte non seulement du cadre réglementaire, mais aussi, des hypothèses de développement et de transformation de la commune dans un contexte élargi à l'ensemble de la zone urbaine du bassin dacquois.

L'ensemble de ces études représente environ 15% des investissements proposés pour 2017.

#### ***Des investissements qui participent au maintien de l'activité et de l'emploi :***

Ceux-ci sont estimés à environ 3.8 M€HT, dont plus de 90% se traduisent par des travaux ou des prestations qui sont ouverts ou attribués aux bureaux d'études ou entreprises du bâtiment et des travaux publics, secteur particulièrement exposé à une crise persistante. Ceci démontre bien le rôle important joué par les collectivités territoriales, au travers de la commande publique, au soutien des acteurs économiques de la région, de leur activité et de l'emploi.

## **2 – Une amélioration de la nature et de la qualité des services apportés à l'usager**

#### ***Un nouveau site internet :***

Un nouveau site internet, développé par le service Communication de la Ville, sur la base d'un cahier des Charges porté par la Régie, a été développé. Il permet aux usagers de faciliter leur démarche en ligne (dans les cas de déménagement/emménagement, pour payer sa facture d'eau, pour avoir accès à l'évolution de sa consommation...). Chaque abonné dispose d'un compte. En 2017, ce site sera encore optimisé.

### ***Un nouveau mode de paiement :***

En 2017, il sera proposé aux abonnés de payer leur facture via le TIP.

### ***Un accueil téléphonique amélioré :***

Dans la déclinaison des objectifs de la Direction, des actions sont et seront mises en œuvre pour améliorer la prise en charge quantitative et qualitative des appels téléphoniques des usagers et des abonnés.

### ***Amélioration des conditions de travail du personnel de la régie :***

Des actions d'amélioration des conditions de travail seront également poursuivies sur les autres lieux d'activité du personnel de la Régie. Un effort particulier sera apporté à la prévention des accidents et à l'amélioration des conditions de travail, non seulement par l'acquisition d'équipements de sécurité complémentaires, mais surtout par la mobilisation du personnel à tous niveaux et à l'amélioration de sa sensibilisation et de sa formation.

### ***Des services nouveaux ou améliorés apportés à l'usager :***

Le resserrement des liens avec la Recette Municipale ainsi que l'évolution des procédures de travail en matière de recouvrement, initiés en 2015 et 2016, vont être poursuivis. Ils devront conduire à une meilleure efficacité en termes de recouvrement (afin de réduire le taux de factures impayées), mais également proposer des mesures d'accompagnement plus adaptées et plus suivies auprès de la clientèle qui le nécessite.

Un effort particulier sera poursuivi, pour promouvoir la mensualisation (3000 dossiers en 2016) du paiement des factures d'eau. Ce moyen permettra d'apporter une réponse au déséquilibre constaté entre les deux factures semestrielles, inhérent à l'application de la tarification équitable. En effet, en raison de la gratuité des 30 premiers m<sup>3</sup> consommés annuellement, le montant de la seconde facture est généralement beaucoup plus élevé que celui de la première.

## **3 – Des efforts de gestion pour rationaliser et réduire les charges**

Les besoins en investissement, qu'il s'agisse d'équipements nouveaux ou, surtout de rénovation ou de remplacement d'équipements anciens dans le cadre d'une gestion patrimoniales des réseaux, sont et demeurent importants. Il convient donc d'amplifier notre capacité d'investissement sur du court, du moyen et du long terme. Il s'agit en effet, la plupart du temps, d'investissements récurrents, étalés sur plusieurs décennies. Le recours à l'emprunt, en ces temps de très faible inflation, même si les taux sont bas, doit rester limité afin de ne pas dégrader à moyen terme notre capacité de financement. L'obtention d'aides financières est de plus en plus réduite. Au-delà de la recherche de développement de nouvelles activités, il convient de contenir, dans la mesure du possible, nos charges d'exploitation afin de limiter la progression du prix de l'eau et de participer ainsi à la sauvegarde des activités locales fortes consommatrices d'eau ou de leurs dérivés.

Des marges de progrès, même si elles sont de plus en plus faibles, existent, tant dans la mutualisation de moyens que dans l'amélioration de la productivité de nos équipes.

Comme en 2016, les orientations proposées pour 2017 concernent en premier lieu l'amélioration de l'efficacité de nos équipes : réduction de l'absentéisme avec comme objectif principal la diminution du nombre d'accidents du travail et des jours d'arrêt qui en découlent ; meilleure responsabilisation des équipes et de leur encadrement, notamment pour l'entretien des matériels mis à disposition ; poursuite de la mise en œuvre de la certification ISO 9001, pour l'ensemble des services, pour rationaliser les

coûts de fonctionnement ; pilotage par projets pour encadrer les dépenses et les concentrer sur des objectifs clairs et limités.

Il est également proposé de mettre à profit des avancées technologiques pour augmenter la productivité sans dégrader les conditions de travail : poursuite de la généralisation de l'installation de compteurs communicants, objectif d'un passage à une seule relève par an, avec conservation de la fréquence de facturation semestrielle, par estimation, pour les usagers domestiques.

Enfin, une meilleure collaboration avec certains services opérationnels de la collectivité et également de la CAGD, dans le cadre d'une mutualisation de moyens, devrait aboutir à travailler encore plus efficacement.

Ces mesures doivent conduire à limiter la masse salariale tout en permettant au service de répondre plus complètement aux besoins, plus précisément dans le domaine de la maintenance préventive.

## **VI - LE BUDGET ANNEXE DES FÊTES**

Ce budget annexe intègre trois composantes : les fêtes du mois d'août, Toros y salsa, et le budget du service administratif. Il s'élève au global à 3 710 317 €.

Plusieurs objectifs sont poursuivis depuis ces dernières années.

Dans un premier temps, il s'agit de proposer deux événements structurants qui participent activement à l'image de marque de la Ville et à son attractivité. Par événements structurants, il convient d'entendre la recherche de contenus qualitatifs (saison tauromachique et saison festive) avec de nouvelles animations et des spectacles permettant d'attirer et satisfaire un public nombreux et varié. La convivialité, les animations de journée, l'inter-génération, la transmission, la valorisation des traditions et de la culture locale sont des marqueurs essentiels.

Le second objectif concerne l'organisation. Les deux événements doivent véhiculer une image positive de la collectivité par la sécurité, le confort et les services offerts, la propreté de l'espace public. Dans un contexte national particulièrement tendu, la Ville et l'ensemble des acteurs sont amenés à travailler en étroite collaboration avec les services de l'Etat. Les transferts de compétences de la Ville à la Communauté d'agglomération du Grand Dax doivent permettre de plus, de lire les événements à l'échelle du territoire et de rendre plus efficiente l'action des services impliqués.

Le dernier objectif concerne la volonté de maintenir l'autofinancement du budget des fêtes. Face à des marges réduites pour augmenter les recettes et devant des dépenses en augmentation, l'enjeu est bien de calibrer la voilure des événements. Entre souhait de développer ces événements et intégrer les dépenses incompressibles, les marges de manœuvre sont aujourd'hui quasiment nulles.

L'ensemble des protagonistes œuvrant pour la bonne réalisation de ces fêtes ont été particulièrement sensibilisés à cet impératif de maîtrise budgétaire.

Le Budget 2017 proposé a donc été bâti sur la base des recettes réalisées en 2016 et sur une estimation de celles à venir grâce à une légère augmentation de l'occupation du domaine public, poste de recettes qui représente 7,4% des recettes globales.

A noter qu'en 2016, deux spectacles taurins ont enregistré une baisse de public ; ce qui a engendré une réduction de recettes de 51 790 €. Malgré ce tassement marginal de la fréquentation, l'excellent taux de remplissage des corridas permet actuellement de tenir l'équation budgétaire. En effet, les dépenses liées aux spectacles taurins représentent 55 % des dépenses globales et les recettes générées par ces mêmes spectacles représentent 80 % des recettes globales. Ce ratio permet de vérifier le nécessaire impératif de maintenir des cartels et des élevages répondant aux exigences des abonnés.

Le Budget Primitif 2017 des Fêtes reste fondé sur les principes suivants :

- reconduire le budget primitif 2016 pour les dépenses taurines, de l'ordre de 2 040 000 €,
- maîtriser les dépenses d'animation dans le cadre d'une programmation renouvelée et de qualité, de l'ordre de 428 300 €,
- maîtriser les dépenses d'administration et de communication qui cumulées représentent 196 997 €,
- reconduire les spectacles de course landaise (75 320 €) auxquels s'ajoutera la co-organisation avec l'association Boletero, de la Nuit du Toro, en prélude de Toros y salsa,

- maintenir les mesures de sécurité et de secours mises en œuvre ces dernières années: parkings relais et navettes, axe rouge, postes de secours de proximité, ainsi que maintenir les mesures pour améliorer les conditions d'hygiène et les conditions d'accueil des festayres, postes qui représentent 852 700 €,
- reconduire l'utilisation de gobelets réutilisables pour éviter les blessures par verre et favoriser la réduction des déchets plastiques,
- intégrer, comme chaque année, les dépenses de personnel liées à la manifestation et qui sont supportées par le budget principal, celui de la régie des eaux et celui de la CAGD, afin de garantir la sincérité du budget,
- maintenir une communication ciblée sur l'image d'un événement festif, familial et diurne, sur la vente de l'ensemble des spectacles payants, sur les informations organisationnelles et sur la sensibilisation des jeunes publics au danger de l'alcoolisation.

L'équilibre financier sera assuré principalement par les recettes des divers spectacles, les tarifs d'occupation du domaine public ainsi que la reconduction et le développement de partenariats financiers.

## VII – LES AUTRES BUDGETS ANNEXES

Parmi les autres budgets annexes, les principales inscriptions budgétaires concernent le budget annexe des activités assujetties à la TVA et le budget annexe stationnement.

Le **budget annexe des activités assujetties à TVA** verra son besoin de subvention d'équilibre diminuer du fait de la signature, en 2016, du bail emphytéotique du Splendid qui transfère les obligations du propriétaire (assurances, entretien, taxes foncières, sécurité...) sur la SCI Splendid.

Pour assurer l'équilibre de ce budget, une subvention d'équilibre du budget principal de 286 000 € est prévue en recettes contre 420 000 € en 2016.

En investissement, le budget 2017 prévoira en recettes le reliquat des subventions du Grand Dax, du Département des Landes et de la Région Nouvelle-Aquitaine relatives aux travaux du Splendid (3 M€).

En dépenses, seront prévus des crédits relatifs à la maîtrise d'œuvre des Halles (42 K€), le budget annexe des activités assujetties à la TVA prenant en charge la quote-part des dépenses concernant les travaux d'aménagement des boutiques et espaces communs (1,8 M€ HT).

Le **budget annexe du stationnement** sera impacté en 2017 par les travaux d'aménagements urbains des Halles avec les travaux de démolition du parking semi-enterré de la Cathédrale et les travaux de rénovation du parking souterrain des Halles.

En 2017, le montant de travaux inscrit au BP sera de 626 K€ HT sur un montant total de 1,4 M€ HT.